

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE  
COMMUNE DE VERSOIX

---

# Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1991

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1991 au 31 mars 1992  
présenté au Conseil municipal par le Conseil administratif



Versoix

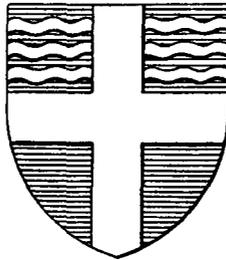
Couverture:  
La place du Bourg

**COMMUNE DE VERSOIX**

**Compte rendu  
administratif et financier  
de l'exercice 1991**

pour la période du 1<sup>er</sup> avril 1991 au 31 mars 1992

présenté au  
CONSEIL MUNICIPAL  
par le  
CONSEIL ADMINISTRATIF



# CONSEIL MUNICIPAL

élu le 24 mars 1991

Entré au Conseil en:

## PARTI RADICAL

|  |              |
|--|--------------|
| MM. Alessi Didier                      | 1983         |
| Conti Daniel *                         | 1979         |
| Courtois Michel                        | 1979         |
| May Samuel                             | 1963 et 1975 |
| M <sup>me</sup> Schneckenburger Janine | 1983         |
| M. Zolliker Michel                     | 1983         |

## PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN

|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| M <sup>me</sup> Pernet Micheline | 1967 |
| MM. Piccot Jean-Pierre           | 1975 |
| Pouilly Léonard                  | 1984 |
| Smulders Robertus                | 1987 |
| Warynski Michel                  | 1991 |

## PARTI LIBÉRAL

|                                  |      |
|----------------------------------|------|
| M. Fritz Jacques                 | 1987 |
| M <sup>me</sup> Genequand Sylvie | 1985 |
| MM. Lacroix Raymond              | 1979 |
| Lembo Saverio                    | 1991 |
| Widmer Jean-Pierre               | 1991 |

## ENTENTE COMMUNALE

|                      |      |
|----------------------|------|
| MM. Bürk Jean-Pierre | 1991 |
| Jaeggle Michel       | 1983 |
| Meyll Pierre         | 1975 |

## PARTI SOCIALISTE

|                                   |      |
|-----------------------------------|------|
| M <sup>me</sup> Augsburger Maryse | 1989 |
| M. Demierre Yves                  | 1991 |

## PARTI ÉCOLOGIQUE GENEVOIS

|                      |      |
|----------------------|------|
| MM. Mazzone Sergio   | 1991 |
| Sauter Jean-François | 1991 |

\* Depuis le 2 mars 1992, M. Conti Daniel est «hors parti».

## BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

pour la période 1991-1992

|                 |  |
|-----------------|--|
| Présidente:     | M <sup>me</sup> Janine Schneckenburger |
| Vice-président: | M. Jacques Fritz                       |
| Secrétaire:     | M. Michel Jaeggle                      |

## COMMISSIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commission d'aménagement et d'urbanisme:** Ramseyer Gérard, CA délégué; Courtois Michel, président; Demierre Yves, Genequand Sylvie, Lacroix Raymond, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Piccot Jean-Pierre, Sauter Jean-François, Conti Daniel.

**Commission des travaux:** Ramseyer Gérard, CA délégué; Alessi Didier, président; Demierre Yves, Lacroix Raymond, Lembo Saverio, Meyll Pierre, Piccot Jean-Pierre, Sauter Jean-François, Warynski Michel, Zolliker Michel.

**Commission des finances:** Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Fritz Jacques, président; Bürk Jean-Pierre, Demierre Yves, Genequand Sylvie, May Samuel, Pernet Micheline, Sauter Jean-François, Schneckenburger Janine, Warynski Michel.

**Commission des bâtiments:** Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Piccot Jean-Pierre, président; Augsburg Maryse, Bürk Jean-Pierre, Lacroix Raymond, Mazzone Sergio, Pouilly Léonard, Schneckenburger Janine, Widmer Jean-Pierre, Zolliker Michel.

**Commission de l'environnement:** Salamin Pierre-Marie, CA délégué; Meyll Pierre, président; Alessi Didier, Augsburg Maryse, Genequand Sylvie, Mazzone Sergio, Pouilly Léonard, Smulders Robertus, Widmer Jean-Pierre, Zolliker Michel.

**Commission des sports, culture et communication:** Schneckenburger René, CA délégué; Pouilly Léonard, président; Alessi Didier, Augsburg Maryse, Conti Daniel, Courtois Michel, Fritz Jacques, Jaeggle Michel, Lembo Severio, Sauter Jean-François, Smulders Robertus.

**Commission sociale:** Schneckenburger René, CA délégué; Conti Daniel, président; Alessi Didier, Augsburg Maryse, Jaeggle Michel, Lembo Saverio, Mazzone Sergio, Pernet Micheline, Schneckenburger Janine, Smulders Robertus, Widmer Jean-Pierre.

**Commission crèche:** Schneckenburger Janine, présidente; Augsburg Maryse, Hammer Gabrielle, Jaeggle Michel, Jombart Françoise, Koch Francine, Mattou Martine, Mazzone Sergio, Mottu Delphine, Smulders Robertus.

**Commission de gestion du CSV (Co. gest.):** Courtois Michel, président, Augsburg Maryse, Bürk Jean-Pierre, Fritz Jacques, Piccot Jean-Pierre, Sauter Jean-François.

**Ecole et quartier:** Lembo Saverio, Pouilly Léonard.

**Musique municipale de Versoix:** Pernet Micheline, Zolliker Michel.

**Les Moufflets:** Jaeggle Michel, Schneckenburger Janine.

**Commission de gestion du Fonds Livada:** Demierre Yves, Genequand Sylvie, May Samuel, Meyll Pierre, Pernet Micheline, Salamin Pierre-Marie, Sauter Jean-François.

## COMMISSIONS SPÉCIALES

**Commission de réclamation de la taxe professionnelle communale:** Bühler Joseph, Lehmann Claude, Wicht Pierre (nommés par le Conseil municipal); Ricci Alain (nommé par le Conseil administratif); Bianchetti Maurice (nommé par le Conseil d'Etat).

## CONSEIL DE LA FONDATION COMMUNALE VERSOIX-CENTRE

Président: May Samuel; membres: Estier André, Knoblauch Pierre, Ricci François, Salamin Pierre-Marie, Vatré Marc, Widmer Jean-Pierre.

## **CONSEIL DE FONDATION BON-SÉJOUR**

**Membres nommés par le Conseil municipal:** M<sup>m</sup><sup>es</sup> Hammer Gabrielle, Kopp Elisabeth, Le Sann Mercédès, Pernet Micheline, Sauter Marie-José, Schneckenburger Janine.

**Membres nommés par le Conseil administratif:** MM. Bovier Elie, Graber Claude, Perrot Guy, Philippin Georges.

Conseiller administratif délégué: M. Schneckenburger René.

Président du Conseil de Fondation: M. Ferrero Claude.

## **CONSEIL ADMINISTRATIF**

élu le 21 avril 1991

MM. Ramseyer Gérard, Salamin Pierre-Marie, Schneckenburger René

### **Répartition des fonctions administratives**

**M. Gérard Ramseyer** (suppléant: M. Pierre-Marie Salamin)

Urbanisme, constructions et aménagements - Transports publics/CFF - Région, relations extérieures - Economie - Police et circulation - Routes et emplacements (plage, cimetière) - Assainissement - Voirie et décoration florale - Chantier du Centre sportif, 2<sup>e</sup> étape - Patrimoine - Forêts, lac et cours d'eau.

**M. Pierre-Marie Salamin** (suppléant: M. René Schneckenburger)

Finances/Taxe professionnelle/Fonds spéciaux - Loyers et redevances Bâtiments communaux - Fondations communales et cantonales - Administration générale et personnel - Agriculture/Amélioration foncière - Service du feu/ Protection civile - Affaires militaires/Défense générale - Environnement.

**M. René Schneckenburger** (suppléant: M. Gérard Ramseyer)

Sports, clubs sportifs, Centre sportif et emplacements sportifs - Domaine social - Domaine culturel/Bibliothèque - Communications/Câblage/Médias.

# **Compte rendu administratif et financier de l'exercice 1991**

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Le compte rendu que nous avons l'honneur de vous soumettre, conformément à la loi, couvre sur le plan administratif la période s'étendant du 1<sup>er</sup> avril 1991 au 31 mars 1992. En revanche, les états financiers se rapportent à l'exercice 1991 uniquement.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil municipal a tenu neuf séances durant la période sous revue. Il s'y est ajouté quatre-vingt-cinq séances des diverses commissions.

Nous mentionnons les décisions les plus importantes, dont certaines seront traitées de façon détaillée dans les chapitres les concernant.

22 avril 1991 :

- crédit de Fr. 22.815.890,- pour la construction de l'Ecole Ami-Argand;
- refusé le plan localisé de quartier de La Pelotière.

13 mai 1991 :

- crédits supplémentaires du budget 1990;
- adoption des comptes financiers de l'exercice 1990;
- rapport annuel de la Fondation de Bon-Séjour.

3 juin 1991 :

- prestation de serment des Conseillers municipaux;
- élection du Bureau du Conseil municipal;
- nomination des membres aux diverses Commissions.

24 juin 1991 :

- assermentation d'un Conseiller municipal;
- crédit d'investissement de Fr. 360.000,- pour la réalisation de la pénétrante de Versoix-la-Ville;
- crédit d'investissement de Fr. 110.000,- pour des travaux d'entretien dans les bâtiments communaux;
- acceptation d'un legs;
- désignation de deux membres de la Commission de préavis (statut du personnel);
- remplacement d'un membre de la Fondation de Bon-Séjour;
- nomination d'un inspecteur du bétail;
- délégation au Conseil administratif pour passer les actes authentiques.

9 septembre 1991 :

- crédit d'investissement de Fr. 69.000,- pour l'exécution d'un collecteur d'eau pluviale à Richelien.

14 octobre 1991 :

- dissolution de la SI Petit-Montfleury;
- approbation de la proposition de boucllement du compte de crédit d'étude pour le Groupe Adrien-Lachenal.

11 novembre 1991 :

- adopté le plan localisé de quartier «La Pelotière»;
- boucllement de divers crédits d'investissement.

16 décembre 1991 :

- acceptation du budget 1992;
- élection des représentants du Conseil municipal aux Fondations;
- crédit de Fr. 185.000,- pour l'aménagement du Parc Port-Choiseul;
- rapport de gestion et rapport financier 1990 de la Fondation communale Versoix-Centre;
- servitude en faveur des SIG;
- Versoix-la Ville: approbation parcellaire et cession d'un terrain à titre de capital de dotation à la Fondation communale Versoix-Centre;
- Versoix-la-Ville: principe de vente en PPE de deux immeubles.

2 mars 1992

- remplacé un membre du Conseil de la Fondation Bon-Séjour;
- modification de la composition des Commissions permanentes;
- Jurés auprès des Tribunaux 1993;
- fixation du capital de dotation à la Fondation communale Versoix-Centre, immeubles de Versoix-la-Ville;
- autorisation à la Fondation communale Versoix-Centre d'emprunter pour la construction d'immeubles à Versoix-la-Ville;
- Parlement des Jeunes, création et adoption du règlement.

**Urbanisme, constructions et aménagements – Transports publics/CFF – Région, relations extérieures - Economie - Police et circulation - Routes et emplacements (plage, cimetièrre) - Assainissement - Voirie et décoration florale - Chantier du Centre sportif, deuxième ètape - Patrimoine - Forêts, lac et cours d'eau.**

**Conseiller administratif dèlèguè: M. Gérard Ramseyer**

## **Urbanisme, constructions et aménagements**

### **Versoix-la-Ville / Aspect urbanistique**

Le 24 juin 1991 le Conseil municipal votait un crèdit de Fr. 360.000,- destinè à la réalisation de la pènètrante N/E, baptisèe «**Chemin de Versoix-la-Ville**».

Le 10 juin 1991 le DTP soulevait le problème posè par ce quartier, au bènèfice d'une image directrice et non pas d'un PLQ. Ce problème faisait partie de l'ordre du jour d'une sèance tenue à Versoix le 28 août 1991 avec M. Christian Grobet, prèsidant du Dèpartement des travaux publics. Il en ressortait que le DTP souhaitait revenir in globo en zone 4A de dèveloppement alors que le Conseil administratif insistait sur sa volontè de poursuivre le dèveloppement de ce quartier selon le plan directeur dressè par le Bureau Lamunière.

En dècembre, la commune proposait aux propriètaires, mais avec un succès partiel seulement, de reprendre leurs droits sur l'**avenue Choiseul**.

Au printemps 1991 ètaient adressèes 18 lettres aux co-propriètaires du **chemin Prè-Colomb** en offrant sa reprise par la commune. Deux propriètaires seulement ont rèpondu à cette sollicitation, de sorte que le dossier est pour l'instant laissè en l'ètat.

Pour l'anecdote, mentionnons la tempête d'experts provoquèe pour savoir si le **Mail Voltaire** devait ètre plantè d'Acer platanoides «Emerald Queen», d'Acer platanoides «Chrimson King» ou encore d'Acer campestre... une discussion hautement acadèmique ayant ègayè le dèbut de l'èté 1991.

### **Versoix-la-Ville / Aspect immobilier**

Le dossier de Versoix-la-Ville a connu un dèveloppement accèlèrè. Le 14 mai 1991 ètait organisèe une sèance d'information permettant à la Fondation Versoix-Centre de faire le point de la situation à l'intention du Conseil administratif et de la Commission d'urbanisme.

La Fondation Versoix-Centre travaillait pendant l'èté pour savoir si les bâtiments A et A1 pouvaient ètre vendus en PPE et les bâtiments B et C laissès en HLM avec 25% d'activitès.

Sur le plan immobilier, la pèriode de basse conjoncture affrontèe par le canton de Genève incitait la Fondation Versoix-Centre à se montrer très prudente dans l'apprèciation de la situation, en collaboration avec l'Administration fiscale cantonale d'une part et l'Office financier du logement d'autre part. Elle se demandait ègalement s'il ètait prèférable, dans le cas de la vente d'appartements en PPE, de recourir à la formule du droit de rèmèrè ou à celle du droit de prèemption qualifiè, cette dernière formule ètant en dèfinitive retenue.

Le 16 dècembre, le Conseil municipal prenait des dècisions de première importance: il cèdait gratuitement à la Fondation communale Versoix-Centre, à titre de **capital de dotation**, une certaine surface des propriètés communales de Versoix-la-Ville et il acceptait le principe de la **vente en PPE** de 20 logements des immeubles A et A1, moyennant application d'un droit de prèemption qualifiè sur dix ans.

Le 2 mars 1992, le Conseil municipal prenait à nouveau deux décisions capitales: d'une part, la cession gratuite de 6.525 m<sup>2</sup> représentant un capital de dotation de Fr. 1.957.500,- et d'autre part, d'autoriser la Fondation communale Versoix-Centre à emprunter Fr. 15.614.000,- pour la réalisation immobilière prévue.

## SI Petit-Montfleury

Le 14 octobre 1991, le Conseil municipal a décidé la liquidation de la SI Petit-Montfleury A. On rappellera pour mémoire que c'est sur son terrain que se trouve la Villa Bonnet destinée à devenir **une crèche**.

## La Pelotière

La mise à l'enquête publique, en début d'année, du plan localisé de quartier de La Pelotière débouchait sur un conflit important. Alors que la Commission d'urbanisme, le 19 mars 1991, avait voté un préavis favorable par 6 oui, 1 non et 1 abstention, le Conseil municipal, le 23 avril 1991, refusait ce préavis par 17 non, 1 oui et 3 abstentions à l'issue d'un débat passionné, les Conseillers municipaux étant, selon l'expression de la « Tribune de Genève », « grisés par leur propre audace ». L'enjeu étant de taille sur le plan du logement (250 logements, soit environ 600 habitants), le Conseil administratif rencontrait M. Christian Grobet, président du DTP, le 29 avril 1991. De cette entrevue sortait un nouveau projet comportant plusieurs améliorations, dont une place de quartier plus conviviale et l'implantation de quelques commerces, nonobstant la réservation d'espaces destinés à recevoir des équipements sociaux-culturels et scolaires. Le 6 août 1991 était mis à l'enquête publique un nouveau plan localisé de quartier et le 30 septembre 1991, M. le Président Christian Grobet rencontrait à huis clos le Conseil municipal pour lui expliquer sa position. Le 11 novembre 1991, après un nouveau débat mouvementé, le Conseil municipal donne un préavis favorable à ce **plan localisé de quartier**, mais par une faible majorité de 10 oui contre 8 non et 1 abstention, suivant en ceci le préavis positif de la Commission d'urbanisme. En début d'année 1992, le projet a été revu sur le plan de la demande d'autorisation de construire. La pauvreté architecturale de l'ensemble n'aide cependant pas à résoudre rapidement les problèmes posés.

## CETREB (Commission d'études techniques de la route d'évitement du Bourg)

Le dossier de la CETREB a connu une évolution liée essentiellement au secteur de la gare et à celui de l'Eglise catholique. Le 23 septembre 1991, le Conseil administratif a tenté d'intéresser les PTT à la réalisation d'un **parking souterrain d'échange rail/route** sis sous l'esplanade de la gare. La réponse des PTT s'est avérée totalement irréaliste et les discussions avec la grande Régie fédérale sont en suspens, de même d'ailleurs qu'avec les CFF, pourtant principalement intéressés à ce type de réalisation.

La CETREB avait fourni, au printemps 1991, son étude relative au **secteur de l'église catholique**. Quelques points importants (parking, intégration de l'avenue Deshusses et statut des privés dans le cadre de cette étude) ont conduit à la retouche du projet. Il a été présenté au Conseil administratif le 12 décembre 1991 puis aux propriétaires privés le 6 mars 1992. Ce dossier passe incessamment au stade suivant de son avancement.

## Parking du Bourg

Le parking du Bourg et le centre commercial «Les Terrasses» ont connu une nouvelle année d'atermolements. Un nouveau **recours privé** est venu apporter un retard supplémentaire à cet ouvrage d'extrême importance. Le projet relatif aux immeubles de la **rampe de la Gare** (salle de Paroisse protestante et immeuble Lacroix) a par contre heureusement évolué. Devant l'intransigeance du DTP, le Conseil administratif a offert ses bons offices et organisé une table ronde à laquelle était présente la directrice du Service de police des constructions. Ce colloque a débouché sur un succès puisque l'autorisation sollicitée par la Paroisse protestante a en définitive été acceptée par le DTP en même temps qu'était avancé de manière décisive le remaniement de la place Charles-David et du bas de la rampe de la Gare.

## Vieux-Bourg

L'acheteur privé auquel la commune de Versoix avait accepté de vendre, sous certaines conditions, l'ancienne parcelle Vormus n'ayant respecté aucune des conditions proposées et l'acte de vente n'ayant jamais été passé, la commune de Versoix a repris sa liberté d'action. Le litige s'est cristallisé sur **une proposition de dédommagement concrète** de la commune de Versoix, très raisonnable mais non encore acceptée.

Le Conseil administratif a emboîté le pas à un propriétaire privé, désireux de construire un immeuble dans la continuation de l'immeuble communal du Charron, en attelant à ce nouveau projet son propre **projet de réalisation immobilière**.

Les efforts pour convaincre le propriétaire d'une mini-parcelle, enclavée dans le territoire communal, d'accepter un **échange** se sont provisoirement avérés vains.

Le projet commun privé-commune de Versoix a ensuite eu une peine inouïe à avancer au travers des méandres de la **CMNS**. Une entrevue a été demandée au chef du DTP, elle est agendée en mai prochain.

Rappelons que le projet communal compte 8 appartements totalisant 24 pièces et que le projet privé comprend 5 appartements totalisant 18 pièces, soit un projet total de 13 appartements ou 42 pièces.

## Chemin de Dessous-Saint-Loup / Fondation Versoix-Logements-Jeunes

La destination de l'ancien terrain de football au chemin de Dessous-Saint-Loup n'étant pas déterminée, est née l'idée d'une Fondation Versoix-Logements-Jeunes. Il s'agit sur le principe de créer des logements destinés à la classe moyenne, et construits avec l'aide fédérale. Un groupe de réflexion comprenant divers jeunes Versoisiens, un architecte, un constructeur et un pilote immobilier s'est mis au travail. En octobre 1991, il a proposé un projet de convention interne permettant le démarrage de cette opération. Il s'est présenté au Conseil administratif officiellement en novembre et le 5 mars 1992, la Commission d'urbanisme s'est penchée sur le projet, une vaste documentation à l'appui, pour l'étude d'une idée inédite à Versoix et résolument novatrice sur le plan genevois. Le dossier est en cours d'étude.

## Campagne Mussard

Le dossier de la Campagne Mussard n'a pas encore trouvé d'issue. La Mairie a lancé des recherches pour retrouver les documents prouvant que les droits à bâtir de cette parcelle sont épuisés. En l'état, la commune de Versoix n'est pas acheteur de

cette parcelle, frappée d'une clause d'utilité publique. Les sociétés PAT ont d'ores et déjà annoncé leur intention de faire opposition à tout projet immobilier sur cette parcelle.

## **Richelien**

Faute d'avoir tranché de manière claire et non équivoque sur le statut du quartier de Richelien, l'Etat de Genève a contribué aux soubresauts qui agitent ce secteur. C'est ainsi que le développement de la Société **Sarkos SA**, repreneur à l'époque de l'ancienne usine d'incinération des ordures de Richelien, est bloqué. Le front commun adopté par Sarkos SA, la commune de Versoix et le Département de l'économie publique, n'est pas encore parvenu à ébranler le Département des travaux publics.

Le 9 septembre 1991, le Conseil municipal votait un crédit de Fr. 69.000,- destiné à la réfection d'un **collecteur d'eau pluviale** à Richelien en remplacement de l'infrastructure existante hors d'usage.

Plusieurs **procédures** de caractère privé en outre opposent des propriétaires à l'Etat de Genève pour des constructions non autorisées. De jugements en recours, la situation n'est pas encore décantée.

## **Fleur d'Eau**

Le dossier immobilier de **Fleur d'Eau** n'a guère évolué. Les villas étant terminées et pour la plupart inoccupées, la conjoncture difficile que connaît le canton de Genève n'a pas permis le démarrage de l'opération immobilière consacrée à des activités et englobant la destination de la villa de maîtres.

## **Parc de Port-Choiseul**

Le 25 avril 1991, en passant à bord de La Neptune en face de Port-Choiseul, le Député Gérard Ramseyer glisse au Président Christian Grobet en désignant la Campagne Machard: «Si vous avez deux ou trois sous mignons, vous devriez acheter, c'est à vendre!». Le Président Christian Grobet répond: «Si elle a deux ou trois millions de côté, la commune de Versoix pourrait nous aider!». Quelques jours plus tard, le Président Christian Grobet informe en confidence le Conseil administratif qu'il est bien en train de négocier l'achat de la Campagne Machard pour en faire la résidence à Versoix de son Excellence l'Ambassadeur de France auprès de la Commission du désarmement. Le Conseil administratif souhaite alors que le bord de lac soit cédé au public, ainsi qu'un accès direct à partir du prolongement de la place Bordier. Le Département des travaux publics, dont c'est la politique constante, acquiesce: il scinde en deux parties la parcelle, le terrain côté Lausanne devenant le jardin de la résidence et la parcelle côté Genève devenant un parc public, aussitôt baptisé «Parc de Port-Choiseul». On est alors à l'automne, il s'agit d'aller très vite pour ouvrir le parc au public printemps-été 1992. Le Conseil administratif publie son message en octobre 1991 et la Commission d'urbanisme en débat positivement le 6 novembre 1991. A cette époque, le statut futur de ce parc public n'est pas encore déterminé. L'Etat de Genève est propriétaire mais c'est la commune de Versoix qui est maître d'œuvre des aménagements paysagés, lesquels, bien entendu, ne peuvent se justifier financièrement que si un bail de longue durée est proposé à la commune de Versoix. Le 16 décembre 1991 après une visite des lieux réunissant toutes les parties en présence de la presse, le dossier est lancé. Cette extrême célérité ne vas pas plaire à tout le monde et c'est après un débat, résumé en pas moins de 10 pages, que

Le Conseil municipal vote enfin un crédit de Fr. 181.000, – pour l'aménagement de ce parc public. Pour la première fois, les coûts induits sont indiqués dans la délibération à titre documentaire. Pour mémoire, il s'agit d'un parc de 5.000 m<sup>2</sup> planté d'arbres superbes, assurément un nouveau fleuron de la commune de Versoix sur le plan de la qualité de la vie.

### **Quartier de Port-Choiseul**

L'étude du quartier de Port-Choiseul n'a subi aucune évolution significative. Figé par un parcellaire de grande qualité, il s'agit simplement de préserver l'avenir à long terme.

### **Pistes cyclables**

La construction du groupe scolaire Argant a donné un élan nouveau au dossier des pistes cyclables. Le principal objectif du Conseil administratif vise à l'implantation d'une **dorsale Montfleury-gare**. Manquent sur ce cheminement les tronçons Pont-Céard/chemin Argand et chemin Argand/route de Sauverny. Le nouveau groupe scolaire permet la réalisation de ce premier tronçon et le second découlera d'une réalisation immobilière privée en amont des immeubles du Domaine. Ces deux tronçons sont en projet avancé.

Une autre piste cyclable a retrouvé toute son actualité, celle qui longe la **route de Sauverny**. Le Collège du Léman, en effet, a entamé une procédure de déclassement de zone qui devrait aboutir, nonobstant l'extension du Collège, à la réalisation de ce tronçon de piste cyclable. A son sujet, la Commission d'urbanisme a donné un préavis favorable le 5 mars 1992, préavis que le Conseil administratif a confirmé dans le cadre de la procédure administrative. Cette réalisation étant cependant liée à une extension immobilière du Collège du Léman, sa réalisation concrète ne doit malheureusement pas être attendue à très court terme.

Le Conseil administratif s'est également associé à une idée émanant du Conseil municipal et visant à offrir aux Versoisien **300 vignettes vélos** gratuites achetées auprès de l'ATE. Cette initiative a bien évidemment rencontré un vif succès, le stock étant épuisé en quelques jours.

### **Euro-Relais**

Le 20 novembre 1991, sur préavis négatif de la Commission d'urbanisme, le Conseil administratif a décidé de surseoir à l'installation, sur territoire communal, d'Euro-Relais à disposition des campeurs et adeptes du caravanning. L'idée pourrait être reprise ultérieurement suivant l'évolution que connaît le secteur du Centre sportif.

### **Autorisations de construire**

|                        |    |
|------------------------|----|
| - dossiers traités     | 69 |
| - préavis favorables   | 64 |
| - préavis défavorables | 5  |

On notera qu'en dehors de très rares exceptions, les préavis communaux sont soit formulés dans les délais, soit font l'objet d'une intervention directe auprès des requérants pour règlement préalable des problèmes soulevés. Cette manière de faire est à n'en pas douter un avantage sérieux pour les maîtres d'œuvre et leurs mandataires.

Les cinq préavis défavorables donnés par la commune de Versoix n'ont pas été suivis d'effets par le DTP en fonction de dispositions légales ou de conflits de compétence.

On observe enfin que le nombre de dossiers in globo n'a pas essentiellement diminué depuis l'an dernier, mais que le nombre de petites transformations s'est accru, ainsi que celui des demandes complémentaires.

En matière de demandes d'autorisations de construire, le Conseil administratif a pris, dès juin 1991, la décision d'informer systématiquement la Commission d'urbanisme de tout cas de refus. Pendant l'année sous référence, ces cas de refus n'ont donné lieu à aucun préavis contraire de cette Commission, ce qui démontre l'identité de vue régnant à ce sujet.

### Crédits d'investissements complémentaires

Pendant l'exercice sous référence ont été bouclés divers crédits d'investissements complémentaires (selon tableau ci-dessous) en ce qui concerne le dicastère des travaux et de l'urbanisme :

|  | Crédit complémentaire |       |
|--|-----------------------|-------|
| - Route d'évitement du Bourg (étude)       | Fr. 47.103, -         | 11,8% |
| - Aménagements (étude)                     | Fr. 47.435, -         | 35,1% |
| - Port Mairie (travaux supplémentaires)    | Fr. 60.381, -         | 50,3% |
| - CSV (étape I + étude)                    | Fr. 174.459, -        | 1,3%  |
| - Place du Bourg (travaux supplémentaires) | Fr. 258.508, -        | 26,0% |
| - Egouts du Bourg                          | Fr. 38.401, -         | 8,5%  |
| - Collecteur Nant-de-Braille               | Fr. 132.231, -        | 25,5% |
| - Collecteur de La Branvaude               | Fr. 10.085, -         | 6,8%  |

Il faut constater d'une part que, si les dépassements de crédits «grands travaux» atteignent in globo 7% des sommes votées, les dépassements sont compensés par les économies réalisées dans d'autres chantiers et que les dépassements trouvent leur origine, en grande majorité, dans des travaux supplémentaires exécutés dans la foulée et dont les Commissions ont été informées.

### Achats

Dans le domaine des achats de parcelles, la commune a renoncé à acheter la **Maison Jung** sise à l'extrémité côté Genève du Bourg. Elle a également décliné l'achat de la **parcelle Berney** à Richelien et de 2 villas en bord de lac ainsi que de la **parcelle Mussard** dont nous avons déjà fait état.

### Ecogia

La Mairie, par l'intermédiaire de M. Gérard Ramseyer, Conseiller administratif délégué, a eu le privilège le 9 septembre 1991 de rencontrer M<sup>lle</sup> Jeanne-Marie Ménajoie, responsable au plus haut niveau de la Congrégation, organe faîtière de l'Institution d'Ecogia. Elle était accompagnée de son avocat, M<sup>e</sup> Yves Delaunay. Le principe d'une offre d'achat exploratoire formulée par la commune de Versoix ayant été d'emblée admis, une étude très complète a été lancée à ce sujet le 11 décembre 1991. S'agissant d'un dossier extrêmement complexe, le rendu de cette étude est attendu pour avril 1992.

## Projets d'architectes

Le 5 février 1992 a été présenté un travail de diplôme d'architecture traitant du secteur **Lachenal-la gare**. Le Conseil administratif a fait l'acquisition des plans sans cependant acheter le projet en tant que tel, fruit du travail de M<sup>lle</sup> Meyer, jeune architecte.

## Transports publics / CFF

### Transports publics locaux

En matière de transports publics, la commune de Versoix développe une activité inlassable. L'opération «**Fr. 5,- la course taxi!**» a été prolongée les 10 avril 1991, 2 octobre 1991 et 5 mars 1992, en raison du fait qu'elle répond réellement à un besoin exprimé par les personnes âgées en particulier. Elle a été reconduite pour les années 1992 et 1993 et sera portée au budget. Sont dorénavant partenaires de la commune de Versoix dans l'exploitation de ces services, d'une part M. Armand Jolidon et d'autre part les «Taxis La Réserve». Financièrement, pour les 18 premiers mois de son exploitation, l'opération «Fr. 5,- la course taxi!» a coûté Fr. 20.746,40 pour des recettes de Fr. 5.850,-, soit un coût net de Fr. 14.896,-, publicité non comprise.

### TPG

**La ligne «V»** a officiellement vu le jour, elle a été inaugurée le 28 septembre 1991. Aux commandes du bus se trouvait le pilote automobile Mario Hytten avec à ses côtés M<sup>me</sup> Jeanne Munding, alors à 113 jours de son 100<sup>e</sup> anniversaire. Le Conseil d'Etat était représenté par M. Bernard Ziegler. Le parcours inaugural a touché Pregny-Chambésy, puis Bellevue-gare où était donné le départ d'un cross des élèves du CO Colombières reliant Bellevue à la place du Bourg à Versoix. A Mies avait lieu un dernier arrêt apéritif avant l'inauguration officielle à la place du Bourg. M. Bouvier, Maire de Bellevue, s'est exprimé en tant que président du Groupement des communes de la rive droite du lac, et M. Ziegler en tant que Conseiller d'Etat délégué. La MMV était de la partie ainsi que le «May Bittel Gipsy Band», pour agrémenter un repas, qui a vu l'organisation largement débordée par des convives au demeurant affamés.

Il s'agit d'une ligne de 15.178 m, sa vitesse commerciale aux heures de pointe est de 22,2 km/h et la durée du parcours, toujours aux heures de pointe, est de 41 minutes.

Dès ses premières semaines d'exploitation, la ligne «V» a rencontré un succès qualifié de «trionphal» par les TPG, en raison surtout de la clientèle du CO Colombières: au 14 janvier 1992, 1.800 personnes transportées par jour; objectif sur deux ans: 2.500 personnes transportées par jour.

Dès l'automne ont été entreprises des démarches visant à acquérir également la clientèle du Collège du Léman et celle du Collège Sismondi, deux établissements sis tous les deux sur le parcours de cette ligne «V».

### Desserte des hameaux

En novembre, le Groupe de travail «transports publics, routes et parkings» du Groupement des communes de la rive droite du lac lançait le débat de la desserte des hameaux et décidait de la conduite d'un sondage au printemps destiné à décrire les besoins.

## Promotion

Le 6 février 1992, il lançait l'idée de la publication en commun avec les TPG et le Département de l'économie publique d'un **horaire de poche** personnalisé par commune et donnant à l'usager les heures de départs et arrivées tant des trains que des bus. Ce document a été publié en fin d'hiver.

## CFF

Le 10 septembre 1991, les CFF ont présenté au Groupement des communes de la rive droite du lac l'état de leurs études relatives à la troisième voie CFF. Le projet d'une troisième voie cède la priorité à un projet de **boucle** reliant Cointrin à Mies, de nombreuses variantes de réalisation étant encore ouvertes et allant de 500 millions à 1,3 milliard, qu'il s'agisse de boucles plus ou moins longues et de réalisations en tunnel, en tranchée couverte ou en voie à ciel ouvert.

## Bruit des trains

La vie est ainsi faite qu'au moment où tous nos efforts visent à l'amélioration de l'offre de transports publics, d'aucuns font resurgir le problème du bruit causé par les convois ferroviaires. Une étude commandée par des milieux privés en a cependant conclu que le bruit n'atteignait pas la cote d'alarme dans Versoix. La Mairie est néanmoins intervenue pour tenter d'amenuiser le bruit causé par les travaux sur la voie, de manière nocturne en particulier. Elle n'a rencontré que peu de succès, dans la mesure où les plages de temps laissées par le trafic pour ces travaux sont extrêmement restreintes et se situent forcément pendant la nuit.

## Swiss-Métro

Soucieuse de l'information de la population, la commune de Versoix a mis sur pied le 26 septembre 1991 une table ronde publique consacrée à «Swiss-Métro». M. Rodolphe Nieth, père du projet, dialoguait avec M. Weiss, secrétaire de Swiss-Métro et M. Schrickler, président de l'Association pour la protection des bois.

## Région, relations extérieures

### Région vaudoise

Les relations Vaud-Genève se poursuivent avec des résultats pour le moins mitigés. Représentée par M. Gérard Ramseyer, la commune de Versoix relève au chapitre des satisfactions les améliorations de l'offre CFF avec le soutien financier des deux cantons. Le Groupe de travail «aménagement du territoire», par contre, s'est vu contraint de redéfinir ses objectifs à l'issue de rencontres stériles. Quant au problème financier de la rétrocession fiscale du canton de Vaud, canton de domicile, envers le canton de Genève, lieu de travail, la discussion reste au point mort, l'enjeu étant de 250 millions de francs environ. Le Groupe de travail «transports» du Groupement des communes de la rive droite du lac accueille toujours deux observatoires vaudois (commune de Chavannes-des-Bois et Mies) et un observateur français (commune de Versonnex). Cet aspect des relations régionales reste vivant. En mars 1992, la commune de Versoix a été sollicitée pour accueillir sur place le **Forum économique et culturel des régions**. S'agissant d'une opération d'envergure, aucune décision concrète n'a pu être prise dans les délais impartis. Cette opération est reportée à 1993 sans doute.

## Relations extérieures

Depuis 1988, la commune de Versoix entretient des relations particulières avec la ville de **Plœmeur**, dans le Morbihan français. Cette relation était concrétisée en juin 1990 par le marathon Versoix-Plœmeur, de fameuse mémoire. Les autorités de cette commune étaient officiellement accueillies à Versoix du 18 au 20 octobre 1991, c'était l'occasion d'un échange particulièrement cordial avec, en particulier, un accueil sympathique de la commune de Cologny sur l'une des plus belles terrasses de la rade de Genève. Un certain nombre de contacts étaient pris visant à l'établissement de ponts en matières scolaire, culturelle, sociale et sportive.

## Economie

### Dossier économie

Le Conseil administratif issu des élections 1991 a d'emblée perçu que la conjoncture économique allait devenir réellement très difficile à Genève. Il y avait, en juin 1991, 102 chômeurs à Versoix. Cette situation engageait le Conseil administratif à créer un dossier «Economie» confié à M. Gérard Ramseyer, Conseiller administratif. Il était d'emblée confronté au départ annoncé d'Union Carbide de ses locaux versoisiens et de la dissolution de l'Association des commerçants et artisans de Versoix.

### Séminaire/FIVEAC

Le Conseil administratif a mis sur pied le 11 mars 1992 un **séminaire** de prise de contact «Economie locale» placé sous le mot d'ordre «Agir plutôt que gémir». 130 entreprises étaient invitées, 67 étaient présentes, le taux de retour des invitations atteignant 75%, ce qui pouvait être considéré comme un réel succès. Traitant des finances communales, M. Pierre-Marie Salamin signalait que Versoix comptait 368 contribuables astreints à la taxe professionnelle fixe, que la commune comptait 2.113 emplois, soit 1.435 personnes dans le secteur tertiaire, 603 personnes dans le secteur secondaire et 75 personnes dans le secteur primaire. Sur le plan des revenus, il signalait que Versoix disposait de Fr. 1.663,- par habitant alors que la moyenne cantonale était de Fr. 2.800,- et que la charge de la dette par habitant atteignait Fr. 147,-, chiffre par contre tout à fait comparable à celui des autres communes genevoises.

Le débat portait tout d'abord sur les principaux problèmes affrontés par les industriels versoisiens: étaient cités l'absence cruelle de **zones d'activités**, le problème général des **places de parc**, la recherche d'un certain **protectionnisme local** dans le domaine des soumissions et certains problèmes de **circulation** exerçant une influence négative sur la vie économique locale.

Dans le domaine des atouts étaient cités essentiellement la **proximité de l'aéroport**, l'attrait de la commune en tant que lieu de résidence et l'implantation de caractère **régional**.

Au domaine des améliorations souhaitées figuraient l'accroissement de l'offre de **transports publics** et une approche plus réaliste des problèmes de la part de l'Etat de Genève.

M. Manghardt, Secrétaire général du Département de l'économie publique, devait cependant relever l'aspect particulièrement positif des interventions, chaque intervenant ayant eu à cœur d'annoncer sa volonté de se battre plutôt que de se plaindre.

A l'issue de ce séminaire, la commune de Versoix annonçait deux projets importants: d'une part le projet **CAB Versoix** et le sondage qui venait d'être lancé, d'autre part le projet de création d'une **Fondation pour l'Installation à Versoix d'entreprises, d'artisanat et de commerce (FIVEAC)**, projet assorti de l'édition d'un logo propre aux productions de Versoix.

## **Migros**

Simultanément à cet ensemble de projets rejaillissait le conflit opposant l'Association des habitants de St-Loup, le DTP et la Migros sur le problème des parkings, la **Migros** menaçant de quitter Versoix si ce problème n'était pas réglé à satisfaction. Dans l'attente d'une solution globale, le Conseil administratif décidait de geler le PLQ proposé par le DTP.

## **La Scie/CAB Versoix**

A la suggestion de la FIPA, la commune de Versoix a, en mars 1991, proposé au Département des travaux publics la cession d'un **droit de superficie** sur ses terrains de «La Scie». Par lettre du 2 avril 1991 le DTP donnait son accord de principe. Des industriels contactés déclinaient l'offre de devenir eux-mêmes maîtres d'œuvres. Le Conseil administratif alors décidait, face à une évolution conjoncturelle floue et plutôt négative, de travailler par l'intermédiaire d'un pilote, chargé, dans une première phase, d'une étude de marché prospective visant à l'implantation à Versoix d'une **pépinière d'entreprises**. Le projet **CAB Versoix** (Centre artisanal du Bourg) était né, et la société Firstec SA endossait ce rôle de pilote, en relation avec Conrad Zschokke SA, entreprise de génie civil, qui avait déblayé le dossier à son origine.

Fin mars 1992, était lancé un **sondage** portant sur environ 1.000 entreprises genevoises et 78 entreprises de la région vaudoise voisine (Terre-Sainte). De son côté, la commune de Versoix lançait un sondage identique sur le plan local en contactant environ 360 entreprises. Il portait sur les besoins exprimés en locaux industriels avec une définition fine des besoins sur le plan des surfaces, de la situation géographique, des transports, de l'environnement externe, des lieux communs internes, des services partagés et du prix acceptable. Ces sondages sont en cours de retour, une analyse de synthèse est attendue pour l'été 1992.

## **Police et circulation**

### **Police**

La criminalité, et particulièrement la petite criminalité, est en hausse dans notre région. Ainsi que le «je m'en foutisme» général, il faut bien le dire. Il est donc réconfortant de savoir que nous avons une bonne police et qu'elle est active.

Du rapport annuel 1991 dressé par le Maréchal Monnet et son équipe de douze hommes pour les six communes de la rive droite, il ressort entre autres:

- 2.135 interventions (contre 1.575 en 1990)
- 117.829 km de voitures de service (contre 104.616 en 1990)
- 1.191 amendes d'ordre
- 519 rapports de contraventions
- 226 contraventions pour accidents de la route
- 30 arrestations

Il faut ajouter à cela, par exemple, 909 heures de surveillance de résidences diplomatiques (dont 526 heures rien qu'en raison de la guerre du Golfe) et 183 heures pour régler la circulation lors d'enterrements, de mariages et de manifestations diverses.

Une remarque pour terminer: il est aberrant que notre police doive consacrer une part importante de son temps précieux pour remettre en mains propres 1.400 commandements de payer (contre 1.145 en 1990).

Nonobstant cette remarque, on peut dire bravo et merci à notre police.

## Place du Bourg

En construisant il y a neuf ans la place du Bourg, le Conseil administratif avait pris l'initiative d'interroger les habitants sur le genre de réalisation qu'ils souhaitaient. Une place de village avait été plébiscitée, a contrario un parking avait été refusé à une écrasante majorité. Las, c'était sans compter sur l'obstination de certains automobilistes, au demeurant peu regardants sur le respect de la propriété d'autrui. C'est ainsi que les potelets interdisant l'accès automobile à cette place ont été continuellement fracassés et qu'elle est devenue un parking, alors même qu'elle avait été conçue pour le jeu des enfants, le répit des passants, l'accueil d'un marché certains jours et l'organisation de fêtes villageoises à intervalle fixe. Cette situation inadmissible a conduit le Conseil administratif à prendre l'initiative de fermer cette place en laissant un accès bouclé par un portail. Les travaux sont en cours. Le dénouement de cette mauvaise pièce est attendu pour l'été 1992.

## Circulation

En définitive, le nouveau projet déterminant les **circulations dans le Bourg de Versoix** n'est pas entré en force devant plusieurs oppositions émanant des habitants. Le Conseil administratif a dès lors pris la décision de convoquer ces derniers pour examen en commun de la situation et des solutions envisageables.

## Affichage

Le problème de l'affichage a toujours soulevé nombre de discussions. Il a d'une part ses partisans, sensibles à l'impact économique et artistique de cette industrie. Il a aussi ses détracteurs, choqués par l'atteinte portée par endroit aux sites. L'unanimité, en fait, ne se réalise que lorsqu'il s'agit de cacher des murs lépreux ou graffiti de mauvais aloi. Un dossier général a donc été transmis en automne aux membres de la Commission d'urbanisme pour point de vue; ce dernier sera débattu au printemps 1992.

## Routes et emplacements (plage, cimetière) - Assainissement

### Principaux chantiers «grands travaux» réalisés

| Chantier                            | Travaux conduits  | Crédit      | Coût           | Subventions              |
|-------------------------------------|---|-------------|----------------|--------------------------|
| Chemin H.-Saladin/<br>Rte de Suisse | Nouveau collecteur, création trottoir, réseau électrique, SIG | 1.228.000,- | en facturation | 156.000,-                |
| Avenue L.-Yung                      | (Fin) pose tapis, modif. collecteurs, réseau électrique       | 2.000.000,- | 2.000.000,-    | en facturation, env. 25% |
| Chemin des Colombières              | Tapis   | 385.000,-   | 385.000,-      | -                        |
| Avenue de Richelien                 | Collecteur  | 69.000,-    | 52.300,-       | -                        |
| Chemin Versoix-la-Ville             | Création voie d'accès totalement équipée, trottoir            | 360.000,-   | en facturation | en facturation, env. 7%  |
| Parc de Port-Choiseul               | Création parc, collecteur privé                               | 181.000,-   | en facturation | -                        |

### Principaux chantiers «grands travaux» en conception

| Chantier                         | Travaux conduits                                       | Estimatif   | Subventions |
|----------------------------------|--|-------------|-------------|
| Rte de Suisse/<br>Rpe de la Gare | Collecteur   | 1.000.000,- | env. 50%    |
| Avenue A.-Lachenal               | Collecteur, restructuration chaussée, réfection lourde | 500.000,-   | env. 10%    |
| Route de Sauverny/<br>Pont-Céard | Piste cyclable   | 400.000,-   | -           |
| Ch. de Villars                   | Réfection chaussée                                     | 116.000,-   | -           |

Le poste budgétaire «travaux routiers, emplacements, parcs» de Fr. 255.000,- a été utilisé en totalité; les principaux chantiers sont les travaux d'entretien routier (135.000,-), la réfection du passage sous voies CFF (24.000,-) et les arrêts bus (48.000,-).

Le poste budgétaire «assainissement» de Fr. 50.000,- a été utilisé à concurrence de Fr. 44.000,- pour des travaux de curage et réparations légères.

En ce qui concerne le canal, ses travaux de maintenance se poursuivent régulièrement, Fr. 33.000,- du budget de Fr. 70.000,- ont été utilisés. Il en va de même pour l'éclairage public avec une dépense de Fr. 18.000,- pour un budget disponible de Fr. 20.000,-.

## **Routes**

Artère privée, le **chemin des Lombardes** est sorti brièvement de la léthargie dans laquelle le maintenaient les propriétaires intéressés. Par lettre du 18 mars 1992, ils ont une nouvelle fois demandé la mise en état de ce chemin par la commune, ce que cette dernière refuse tant que ce chemin n'aura pas été rendu conforme par ses propriétaires. L'importance de la dépense individuelle contraint depuis deux ans les propriétaires à geler leur décision à ce sujet.

Autre dossier ressorti des oubliettes: la création d'un trottoir au faite de la **route de Saint-Loup**. Rappelons que ce projet avait été refusé en mars 1986, eu égard à son coût excessif, eu égard aussi au fait qu'au sein de la partie demanderesse figure un agriculteur ayant toujours refusé les sollicitations communales même les plus légitimes et les plus modestes.

## **Le parcours sportif**

Le parcours sportif de la commune de Versoix a subi, pendant l'année sous référence, les travaux d'entretien usuels et un des postes de culture physique a été modifié sur intervention d'une physiothérapeute dénonçant l'inadéquation physique de l'exercice proposé.

## **Le Molard/Les Forains**

Le problème des forains n'a hélas! subi aucune évolution pouvant être qualifiée de satisfaisante. Outre un conflit né des contrats relatifs aux manifestations du 700<sup>e</sup>, la Mairie a de manière préalable aplani les différends pouvant surgir de la création de deux associations représentant les gens du voyage, l'**Union des forains de Genève** d'une part, l'**Association «Tziganes et gens issus du voyage»** d'autre part.

A l'occasion d'un **incendie** le 16 juillet 1991, était constatée une nouvelle carence d'infrastructure au sujet de laquelle l'attention du Département des travaux publics était immédiatement attirée.

En outre subsiste nombre de cas personnels douloureux de gens du voyage n'étant plus autorisés à séjourner ailleurs que sur cet emplacement avec, à la clé, des problèmes familiaux certains.

## **Plage**

Le bel été 1991 aura profité aux innombrables baigneurs. La plage de Versoix a la cote!

Certes, l'affluence n'apporte pas que des satisfactions. L'impossibilité de clôturer cet espace implique une fréquentation nocturne peu respectueuse de l'endroit.

Le personnel communal multiplie malgré tout ses efforts pour y conserver un environnement de qualité.

## Voirie et décoration florale

### Voirie

Des relevés horaires de la **voirie** pour l'année 1991, on peut extraire les indications suivantes, particulièrement révélatrices:

| Activités  | Nombre d'heures | % de l'activité globale |
|--|-----------------|-------------------------|
| Entretien des routes                             | 5.844           | 30%                     |
| Entretien des emplacements                       | 1.537           | 8%                      |
| Entretien des cours d'eau                        | 410             | 2%                      |
| Entretien des terrains de sport<br>(sans CSV)    | 631             | 3%                      |
| Entretien des machines et du matériel            | 1.735           | 9%                      |
| Activités en relation avec<br>les manifestations | 2.262           | 12%                     |
| Activités de décoration florale                  | 4.367           | 23%                     |

Versoix présente une activité dense et très réjouissante en matière de **manifestations**; il faut cependant savoir d'une part que cette activité occupe le 12% de nos forces de travail et d'autre part que la tente communale, pour ne citer qu'elle, a été montée douze fois en 1991 (contre neuf en 1990).

Versoix est à juste titre fière de son titre de «Cité fleurie»; il faut simplement se rendre compte que la **décoration florale** implique trois postes salariaux sur onze.

Nous n'allons surtout rien changer à ces deux axes d'effort, tellement ils sont inhérents à la qualité de la vie à Versoix. Il nous importe toutefois que nos concitoyens soient conscients de ce qu'ils représentent.

Le tableau de destruction des ordures ménagères est le suivant:

|      |  |
|------|--|
| 1989 | 3.202 tonnes                           |
| 1990 | 3.360 tonnes                           |
| 1991 | 3.247 tonnes                           |
|      | soit 367 kg/hab. ou Fr. 53, - /hab./an |

Le tableau des récupérations diverses est le suivant:

|        | 1989   | 1990     | 1991     |
|--------|--------|----------|----------|
| Papier | 112 t. | 122 t.   | 126 t.   |
| Verre  | 124 t. | 132 t.   | 151 t.   |
| Piles  | 60 kg  | 72 kg    | 90 kg    |
| Huiles | -      | 1.200 l. | 2.500 l. |

## La Journée horticole

La Journée horticole de Versoix se déroulait le 11 mai 1992 avec son habituel succès. L'apéritif était animé par M. Gilbert Schwab, accordéoniste de la Radio romande et l'encadrement technique était aimablement prêté par la Société genevoise d'horticulture, le Centre horticole de Lullier et le SEVE.

## Chantier du Centre sportif, deuxième étape

### Le Centre sportif

Le Centre sportif de Versoix a connu pendant l'année sous référence le développement de sa deuxième étape de construction.

En avril, les communes de la rive droite du lac adressaient à la commune de Versoix une lettre collective attestant de l'**impact intercommunal** du CSV dans le cadre de la **politique régionale** conduite par le Groupement des communes de la rive droite du lac. Ce document a été adressé le 27 mai 1991 au DIAAR. A cette occasion était décidé le principe d'un coût préférentiel à l'entrée de la piscine d'été pour les ressortissants de ces différentes communes.

En avril toujours était adressée à l'Association suisse des sports, aide pour l'aménagement des places de sport, la photocopie de l'ordre du premier versement forfaitaire de Fr. 1.000.000,- relatif à la deuxième étape du Centre sportif de Versoix.

Le 4 juillet 1991, la Commission des sports visitait les centres sportifs de Dorigny, de la Pontaise, de la Croix-Blanche à Epalinges, de En-Bouleyres à Bulle, de Saint-Léonard à Fribourg, de Guin et d'Yverdon. Elle pouvait ainsi proposer un choix en matière de **revêtement synthétique** s'inspirant des expériences vécues en Suisse romande.

Le 14 août 1991, la Mairie coordonnait son action avec la **Société de Tir de Versoix** pour la réalisation du stand de tir à air comprimé.

En septembre, c'est la **FSG Versoix** par l'intermédiaire de M. Ph. Chevallier, entraîneur d'athlétisme, qui était associée à nos réflexions.

En décembre, le gérant du **Restaurant «La Bécassière»** était remplacé par M. René Cuhat, à l'issue d'une longue et tumultueuse procédure juridique.

En février, la vente de la **piste de skate board** à un particulier signifiait la fin de cette expérience et la disparition du Skate-Club de Versoix, victime à la fois de son succès et d'un encadrement insuffisant.

Le terrain numéro un de football, terminé à l'automne, est l'objet de soins constants; il sera opérationnel en principe dès le printemps 1993.

## Patrimoine

### Etude

Outre les documents relatifs à l'Institution d'Ecogia et transmis par une ancienne élève de cette institution, la Mairie a pris connaissance en mars 1992 d'une étude parue dans la «Revue du Vieux-Genève» et intitulée «**Versoix au XVI<sup>e</sup> siècle**», une étude démographique due à la plume de M. Guy Lecomte.

## Centenaire

Le 100<sup>e</sup> anniversaire de M<sup>me</sup> Jeanne Mundinger, ancienne institutrice de Versoix, a été publiquement célébré à la Salle communale le 19 janvier 1992. De très nombreux anciens élèves de tous âges entouraient une centenaire époustouflante de santé physique et mentale. Nombre de souvenirs tous aussi charmants, truculents ou cocasses les uns que les autres ont été égrainés au micro par d'anciens gosses de notre commune, ravis de se retrouver entre «vieux Versoisiens». MM. Gérard Ramseyer et Michel Morzier ont chanté «Les Vieux Enfants» de Gilles, M. Lucien Piccot a récité un sympathique poème de circonstance, la MMV était de la fête et au final M. René Schneckeburger, après le compliment de la Mairie apporté par M. Pierre-Marie Salamin, a dirigé «Le Pays Romand» chanté en chœur par l'assistance. Assurément un grand moment de tendresse et d'affection. M<sup>me</sup> Jeanne Mundinger s'est éteinte paisiblement le 13 mars, elle laisse une importante quantité de souvenirs codifiés à la Mairie, base d'un ouvrage à paraître consacré à la «petite histoire» de Versoix.

## Forêts, lac et cours d'eau

### Bois du Faisan

La réserve naturelle du Bois du Faisan fait partie depuis juin 1991 des réserves appartenant à la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN). Des contacts étaient pris en juin pour étudier une participation concrète de la commune de Versoix à la sauvegarde de ce magnifique secteur, sauvegarde qui passe en particulier par son inondation naturelle. C'était le moment choisi par le Service du lac et des cours d'eau pour évoquer la nécessité que «la nature reprenne ses droits» en ce qui concerne La Versoix! Il n'était donc plus possible de parler de sauvegarde de la réserve du Bois du Faisan, si bien que la Mairie a convoqué le 16 septembre un colloque réunissant le DIAAR, le DTP et l'AGPN pour examiner une solution concertée des différents problèmes posés. En définitive, le DTP a décidé, en accord avec les parties intéressées, de recréer le chenal inondant le sous-bois en amont du pont de La Tourne et de modifier la prise d'eau en aval de ce pont pour mieux irriguer la réserve naturelle du Bois du Faisan. Les travaux sont prévus en 1992-1993.

### Abattage d'arbres

Le 17 septembre, des propriétaires privés domiciliés chemin De-La-Rochefoucauld ont interjeté recours au Tribunal administratif contre une interdiction d'abattage. Pour mémoire, rappelons qu'il existe dans ce quartier une rangée de seize peupliers marquant le cinquième côté du pentagone dessiné par Nicolas Céard au XVIII<sup>e</sup> siècle pour Versoix-la-Ville. Lors du morcellement de ce quartier «Les Jardins du Léman» en 1980, il avait été convenu de la conservation de ces arbres. Devenus vieux, ces arbres menaçaient cependant la sécurité publique d'où une requête en abattage émanant de propriétaires privés. La commune de Versoix, appuyant en ceci l'Association de protection des bois de la rive droite du lac, avait formé opposition à ces abattages. A l'issue d'une audience sur place, le 5 mars 1992,

et en fonction de l'avis donné par les spécialistes du DIAAR, il a été admis l'abattage de la totalité de cette rangée de peupliers moyennant versement au DIAAR en faveur de la commune de Versoix d'une taxe de Fr. 600,- par plant, montant global destiné à la replantation de 3000 m<sup>2</sup> de chênes, au lieu-dit «En Braille» en particulier. Ce jugement de Salomon préconisé par la commune de Versoix a permis de mettre un terme à ce litige.

## **Talus**

La commune de Versoix s'est associée à l'opération «**Talus**» de l'AGPN visant à la sauvegarde d'une flore et d'une faune particulières, massacrées si le fauchage a lieu en période peu propice. Ont ainsi été protégés des talus sis route de Sauverny, chemin du Biollay et aux Gravines.

## **Bois du CSV**

Achetée par délibération du 25 juin 1990, la parcelle de bois du CSV dite «parcelle Lauper» n'a pas encore été aménagée faute de l'accord d'un propriétaire privé et nonobstant le mandat d'architecte paysagiste donné le 17 juillet 1991.

## **Les rives du lac**

Tout au long de l'année 1991, le Grand Conseil genevois a conduit ses travaux relatifs au projet de loi sur la protection générale des rives du lac. Il se trouve que M. Gérard Ramseyer, député, en est le rapporteur; le dépôt de son rapport est attendu pour mai 1992. Dans le cadre de ce projet de loi, M. Payot, président de l'Association des propriétaires riverains du Petit-Lac a été entendu le 21 novembre 1991 par la Commission d'urbanisme, à titre d'information.

## **Port-Mairie**

Le 11 mars 1992, le Conseil administratif a donné un préavis favorable à l'idée de l'installation d'une location de bateaux dans le secteur de Port-Mairie.

**Conseiller administratif délégué: M. René Schneckenburger**

## **Domaine culturel**

### **VERSOIX-SPECTACLES**

L'activité du domaine culturel communal est importante. Pour la période concernée par ce compte-rendu, notons l'organisation de 32 animations (concerts classiques, jazz, café-théâtre) et 7 expositions.

Nous y avons accueilli plus de 7000 spectateurs et visiteurs.

Relevons que nous avons eu le plaisir d'accueillir 2 jeunes pianistes versoisiennes qui sont appelées à devenir de grandes virtuoses. Retenez leur nom, on en reparlera: Rachel Fehr et Yasmine Siddiqui.

C'est aux Caves de Bon-Séjour que la troupe Alroma a présenté son spectacle «700 Tell» composé par M. Angelo Lui et mis en scène par M<sup>me</sup> Michèle Biollay. Très bon succès pour cette production fort appréciée du public.

Côté expositions, notons le «tabac» de la présentation des vivariums Elapsoïdea: plus de 2200 personnes ont défilé aux Caves pour faire connaissance avec des reptiles venus de toutes les régions du globe.

«Versoix-Spectacles» a également organisé un petit salon de l'antiquité à la salle communale en décembre, sous l'appellation «Versoix-Antica». Là également, le succès remporté nous incite à récidiver pour les années prochaines.

Nous renonçons à poursuivre ici les résumés de nos activités: l'animation locale existe, nous l'avons rencontrée! Rejoignez donc les Caves de Bon-Séjour où se déroulent la plupart des productions programmées pour votre plaisir.

### **ÉCOLE ET QUARTIER**

Cette association vient de fêter son 16<sup>e</sup> anniversaire. Bravo!

Deux mille cinq cents participants s'adonnent aux multiples activités, recensées au nombre de 163. Le succès grandissant d'Ecole et Quartier a largement dépassé les frontières communales puisque sur 100 personnes inscrites, 51 habitent à Versoix et 49 en dehors de notre cité. Cette constatation a incité le Conseil administratif à demander une participation financière aux communes voisines.

La démarche semble logique: les non-résidants paient les cours au même tarif que les Versoisiens et le fonctionnement d'Ecole et Quartier dépend aussi de la subvention communale.

Nous sommes persuadés de la compréhension des élus voisins à ce sujet. Leur collaboration aidera à maintenir la qualité des prestations offertes aux habitants de toute la région et à entretenir cet esprit de service à la communauté qui font le succès d'Ecole et Quartier.

## PARLEMENT DES JEUNES

Après études et rencontres avec d'autres Parlements des Jeunes du Canton, Versoix a créé le sien le 30 janvier 1992 après avoir convié les jeunes Versoisien, le 7 novembre, à en examiner le fonctionnement. Un jeune comité s'est mis au travail, présidé par M. Marko Bandler, et aussi bien le Conseil municipal que le Conseil administratif suivent avec intérêt les réflexions de ces jeunes Versoisien.

## MUSIQUE MUNICIPALE DE VERSOIX

Présidée par M. Christian Fickentscher, la MMV continue à se développer pour le plus grand plaisir de la population. Cet ensemble se manifeste toujours plus dans le cadre des activités locales, notamment à la Fête des promotions des écoles primaires et à la commémoration de la Fête Nationale, le 1<sup>er</sup> août.

La MMV organise également deux grands concerts dans l'année, l'un au printemps, l'autre en automne. Le réservoir de cet organisme est l'Ecole de Musique où les élèves sont acceptés dès l'âge de 7 ans.

## LES JOURNAUX LOCAUX

**Le Mémento versoisien** «tire» à 5000 exemplaires avec 11 numéros par an. Précieux agenda de la vie communale, il est apprécié à sa juste valeur.

**Rives-Lac** est géré par la «Tribune de Genève». La pérennité de ce journal bimensuel dépendra de la volonté du groupement des communes riveraines du lac: en effet, sa diffusion n'est possible qu'avec le soutien financier des caisses communales.

La commission des sports, de la culture et de la communication estime que le coût de l'opération fixé à Fr. 4.- par habitant, soit Fr. 36.000,- pour Versoix, est trop élevé. Le Conseil administratif a donc limité sa participation financière à ce qui était défini dans le cadre de notre budget de fonctionnement, c'est-à-dire Fr. 25.000,-.

**Versoix-info**: les rédacteurs du club de la presse poursuivent leur effort pour dynamiser ce journal, paraissant depuis le début 1992 à 10 reprises dans l'année.

La commission des sports, de la culture et de la communication a pris la décision d'acheter deux pages par numéro. C'est un moyen d'information complémentaire utile puisque nous y insérons toute une série de renseignements officiels.

**Câblage de Versoix**: la commission des affaires culturelles, sportives et de la communication étudie deux projets élaborés par deux entreprises spécialisées dans le domaine du téléseuil.

Les autorités ne se sont pas encore prononcées quant à l'attribution de la concession versoisienne.

Différents critères sont à prendre en considération. La détermination du Conseil municipal devrait intervenir en fin 1992.

## ANIMATIONS LOCALES

**Les brocantes**: «Versoix-Spectacles» a pris l'habitude de faire appel à une équipe d'antiquaires et brocanteurs professionnels une à trois fois par an. Parmi eux, nous comptons des commerçants versoisien.

**Noël pour tous:** quoi de plus louable que d'organiser une fête réunissant les isolés pendant une période de l'année où le genre humain a besoin d'être entouré? L'équipe de bénévoles qui met sur pied cette sympathique soirée sait rester modeste. Bravo et merci.

### **La cérémonie de remise des Mérites et Mérites sportifs de la Commune de Versoix**

La cérémonie de remise des Mérites et Mérites sportifs commune de Versoix se tenait le 4 février 1992 à la Salle communale. Au palmarès figuraient:

#### ***Mérites et distinctions du dicastère «sports»:***

##### ● ***Nautisme:***

- Pierre-André Bonjour (mérite sportif pour le titre de champion du monde de 5,5 m JI remporté en Australie);
- Philippe Dürr (distinction pour le même titre, le «mérite» lui ayant déjà été attribué il y a quelques années);
- Olivier Besse (distinction pour son titre de champion suisse catégorie «Toucan»).

##### ● ***Voitures radiocommandées:***

- Tony Farris (mérite sportif pour son titre de champion suisse catégorie buggies).

##### ● ***Tir:***

- Xavier Bouvier (distinction pour l'ensemble de ses résultats en «ball-trap» pour l'année 1991).

##### ● ***Athlétisme:***

- Jérôme Burdet et Joël Snoeckx (distinctions pour leurs performances réalisées en 1991 dans les épreuves de cross, steeple, 800 m, 1500 m et 3000 m).

#### ***Distinctions du dicastère culturel:***

- Patricia Hernandez, écrivain, pour son ouvrage «Contes fous aux Portes de la Mort»;
- Emilienne Perriraz, peintre, pour l'ensemble de son œuvre mettant en valeur les paysages versoisiens;
- Germain Monnerat, ciné-vidéaste, pour l'immortalisation visuelle de nombreuses manifestations locales.

#### ***Distinctions du dicastère social:***

- Danièle Martin, responsable du restaurant scolaire, entourée du groupe des personnes bénévoles aidant au service des repas;
- Marie Rossier et Hélène Wicht, assurant les visites aux Versoisiens hospitalisés dans les différents établissements cantonaux.

A cette occasion, la Mairie publiait une brochure rappelant 15 ans de Mérites sportifs à Versoix, texte dû à la plume de M. Gérard Ramseyer, ancien Conseiller administratif délégué. Ce document d'archives permettait de revivre les heures déjà brillantes de cette manifestation.

## **La Société des «Traîne-Matin»**

La Société des «Traîne-Matin» a organisé, les 24 et 25 août 1991, sa traditionnelle manifestation lacustre. Elle connaît d'autre part certains problèmes de locaux disponibles, problèmes en cours de discussion.

## **La Fête du Bourg**

La Fête du Bourg s'est déroulée le 14 septembre 1991 avec son habituel succès. Organisée par la Confrérie des Potes-au-Feu, elle a entre autres accueilli un critérium cycliste pour écoliers et l'Ecole de Théâtre Dimitri d'Ascona.

## **L'Association des habitants de Saint-Loup/Lachenal**

L'Association des habitants de Saint-Loup/Lachenal est engagée dans le litige complexe qui met en présence dans ce quartier les habitants, la Migros, sa clientèle et les possibilités communales de solution. La commune de Versoix refuse pour l'instant d'avaliser le plan localisé de quartier qui lui est proposé, tant qu'une solution globale et satisfaisante pour toutes les parties ne sera pas trouvée. Les études à ce sujet sont en cours.

## **La Confrérie des Potes-au-Feu**

La Confrérie des Potes-au-Feu se porte bien. Elle accueillait le 4 mars 1992 son chapitre romand, une manière de démontrer sa vitalité.

## **L'Association des commerçants et artisans de Versoix**

L'Association des commerçants et artisans de Versoix a vécu, elle a été dissoute en octobre 1991. C'est néanmoins une décision regrettable, à un moment surtout où précisément les milieux économiques doivent se serrer les coudes.

## **Bibliothèque**

Première année d'activité avec l'utilisation de l'informatique dans un local réaménagé! Quels changements, et pour les utilisateurs et pour les bibliothécaires. Après une période d'adaptation, la bibliothèque a trouvé son rythme de croisière, accueillant régulièrement des nouveaux lecteurs séduits par la modernisation de la bibliothèque et son informatisation. Ces améliorations sont très appréciées par tous.

Ce sont 22 classes des écoles primaires qui sont venues lire et rechercher des documents pour leurs conférences, ceci en dehors des heures de prêt, et à qui une histoire a été racontée.

Plusieurs animations ont eu lieu:

- L'inauguration des locaux réaménagés avec un après-midi de contes pour les jeunes en compagnie de M<sup>me</sup> Lise Berthoud, le jeudi 28 février, et la rencontre de M. Georges Haldas le vendredi soir 1<sup>er</sup> mars; moments chaleureux;
- M<sup>lle</sup> Patricia Hernandez est venue dédicacer son livre «Contes fous aux Portes de la Mort» le samedi matin 14 septembre, permettant de nombreux échanges, poursuivis en fin d'après-midi à la Fête du Bourg;
- M<sup>me</sup> Yvette Z'Graggen s'est exprimée sur le thème «Etre écrivain en Suisse romande» le vendredi 4 octobre, entourée d'une vingtaine de personnes vivement intéressées;

- une heure de contes le mercredi 9 octobre, avec M<sup>me</sup> Isabelle Jacquemain et M. Pierre Schwaar, a réuni un petit groupe d'enfants participant joyeusement à cette animation gaie et vivante;
- l'année s'est terminée avec le moment du conte devenu traditionnel le jeudi 19 décembre; une cinquantaine d'enfants ont écouté avec joie M<sup>me</sup> Lise Berthoud.

## **Sport**

### ***Le subventionnement des écoles de sport***

La commune de Versoix a poursuivi son effort de subventionnement aux écoles de sport. C'est ainsi que, pour 1990 et pour les 8 clubs soutenus financièrement, Jeunesse et Sport a versé Fr. 11.624,-, le Service des loisirs du Département de l'instruction publique, Fr. 27.670,- et la commune de Versoix Fr. 28.000,-, soit au total un soutien financier global de Fr. 67.384,-. Supérieur de 8% à celui de l'année précédente, il est cependant inférieur de 1,5% à celui de l'année 1988.

### ***Réunion intersociétés***

La traditionnelle réunion intersociétés destinée à fixer les grandes lignes de l'activité s'est tenue le 15 octobre 1991. Elle a permis de constater une nouvelle fois la vitalité et l'esprit d'entreprise des sociétés locales.

### ***Le Caravaning Car Club***

Malgré son insistance, les besoins du Caravaning Car Club n'ont pu être satisfaits. Il s'agit certes de besoins privés mais néanmoins bien réels. Simplement, la commune de Versoix ne possède pas de terrain apte à accueillir en dépôt de tels véhicules, ceci malgré ses recherches assidues.

### ***L'Amicale de pétanque des Gravines***

L'Amicale de pétanque des Gravines s'est donnée en novembre un nouveau président en la personne de M. Daniel Ruffieux, de Begnins.

### ***Le Ski-Club Versoix***

Le Ski-Club Versoix a accueilli, le 7 septembre, la Fête du ski romand au Centre sportif et à la Salle communale.

### ***Le Basket-ball***

En matière de basket-ball, Genève accueillait aux Vernets la finale de la coupe d'Europe opposant le club espagnol de Cai-Zaragoza à un club grec: un match à oublier, et vite, en égard en particulier au comportement scandaleux des joueurs grecs et à l'organisation peu glorieuse de la Ville de Genève. Le Cai-Zaragoza a cependant tenu à remercier la commune de Versoix pour la faculté qui lui a été donnée de s'entraîner à Montfleury. Le 14 mai 1991, le Versoix-Basket a tenu à orienter l'Autorité communale sur son avenir. Celui-ci est particulièrement brillant avec la promotion en LNB de son équipe masculine et la présence en première ligue nationale de son équipe féminine. Des synergies sont étudiées, en particulier avec le Collège du Léman, dont les projets immobiliers cependant sont à trop long terme pour proposer une solution convenable. Le dossier reste ouvert, mais le très bon comportement des basketteurs versoisiens est cause d'un réel plaisir.

### ***Le Judo-Club***

Si l'activité du Judo-Club est toujours aussi satisfaisante, elle a cependant donné lieu à un bref conflit quant à l'utilisation de la vitrine de son dojo par une entreprise privée pour une exposition durant l'été. Le conflit a été prestement réglé ainsi qu'un problème de chauffage. Quoi qu'il en soit, le Judo-Club vit dans la perspective de son futur dojo dans le Groupe scolaire Argand.

### ***Le rugby***

Le dossier du rugby n'est toujours pas clos, une facture importante de la Ville de Genève étant contestée quant à son quantum. Le 7 février 1992, le Rugby Sporting Club de Genève a officiellement annoncé à la commune de Versoix son souhait d'être transféré à Versoix et de porter dans le futur les couleurs de notre commune. Ce dernier dossier est à l'étude.

### ***L'Association sportive Schtroumpfs-Genève***

La commune de Versoix poursuit son action financière de soutien en faveur de l'Association sportive Schtroumpfs-Genève et Schtroumpfs-Natation en particulier. C'est ainsi qu'elle était présente du 17 au 19 mai au 12<sup>e</sup> Tournoi européen de football et le 2 novembre 1991 au 5<sup>e</sup> Meeting international de natation.

### ***La Société de sauvetage***

Pendant l'année sous référence, la Société de sauvetage a procédé à la réfection de la terrasse-toiture de son local aux frais du propriétaire, la commune de Versoix en l'occurrence.

### ***Le Tennis-Club Versoix***

Le Tennis-Club Versoix s'est donné un nouveau président en la personne de M. Guy Chatillon, auquel nous adressons nos félicitations et nos vœux. Ce club, bien implanté au CSV, utilise également en parallèle les courts du chemin du Levant, l'exploitation de son club house à cet endroit posant ponctuellement quelques menus problèmes de patente ou de voisinage. Il est confronté, au CSV, avec des problèmes d'aération de la halle de tennis. Il a d'autre part signé, le 16 mars 1992, une nouvelle convention avec la commune de Versoix, laquelle fixe l'essentiel des relations entre le club et le propriétaire des lieux.

### ***La Société de tir de Versoix***

La Société de tir de Versoix a reçu, en avril 1991 du Département militaire cantonal, une importante subvention consécutive à la modernisation de ses installations de tir à 300 m. Une somme de Fr. 22.100,- provenant de cette subvention a été versée à la commune de Versoix. L'ASTV a, d'autre part, efficacement collaboré à l'installation de son stand de tir à air comprimé au Centre sportif, installation disponible dès l'automne 1992. Elle a enfin eu la joie de fêter le titre européen de ball-trap de M. Xavier Bouvier, un sportif particulièrement attachant qui représentera la Suisse aux JO de Barcelone en 1992. Enfin, l'ASTV sera partenaire du 9<sup>e</sup> Tir cantonal genevois de 1993, au comité d'honneur duquel d'ores et déjà figure le Conseil administratif de Versoix.

### ***Le Versoix Skate-Club***

Le Versoix Skate-Club est – provisoirement peut-être – mort. Ses installations ont été vendues Fr. 1.000,- en décembre et Fr. 2.000,- en mars, le déplacement à charge des acheteurs.

## ***Le FC Versoix***

Le FC Versoix s'est donné un nouveau président en la personne de M. Yvan Muller, lequel a succédé le 20 juin 1991 à M. Raymond Lacroix. Nos remerciements à l'ancien et félicitations au nouveau président. Le problème de son subventionnement en tant que club de Première Ligue est posé: il est déjà considérable en espèces, il est même très important si l'on tient compte du coût d'entretien des terrains. Néanmoins, le FC Versoix poursuit une honorable carrière en première ligue et il est en passe de se sauver de la relégation à la fin de la saison 1991-1992.

## ***Le Club Nautique***

Le Club Nautique continue à briller. Sa section de ski nautique, en sport handicap en particulier, a obtenu d'excellents résultats lui ayant valu l'attribution d'une distinction lors de la remise du Mérite sportif 1991. Cette section émerge dorénavant au subventionnement émanant du Service des loisirs du Département de l'instruction publique. Les servitudes empêchant le développement du club house du CNV ne sont pas prêtes de s'éteindre. Alors que tout était réglé avec son Excellence M. S. R. Pasin, des relations de voisinage avec un propriétaire privé ont tout fait capoter pour le plus grand désespoir des membres du club et du Conseil administratif. Le Club Nautique a organisé, en octobre, le Championnat suisse des 420 avec son habituelle efficacité. Pierre-André Bonjour, Christian Wahl et M. Marchand se rendent au Championnat du monde 5,5 JI en Australie avec une modeste subvention communale, pour revenir avec le titre de champion du monde.

## ***La Société lémanique des courses de lévriers***

La Société lémanique des courses de lévriers continue avec régularité sur sa lancée; elle est active, efficace et constante dans sa rigueur et son effort.

## ***Le Versoix Model-Club***

Le Versoix Model-Club est, lui aussi, actif, tant dans le domaine aviation que dans celui des buggies. Il a mis sur pied les 11 et 12 mai 1991 un week-end de modélisme au CSV.

Le nouvellement créé «Junior Model Racing Car de Versoix», présidé par M. Patrick Scheffre, a organisé une manche du championnat suisse, et c'est d'ailleurs un de ses membres, Tony Farris, qui a remporté le titre de champion suisse.

## ***La Société de marche «Le Chamois»***

La Société de marche «Le Chamois» organise avec toujours le même succès sa traditionnelle marche de Versoix, amenant les randonneurs dans notre magnifique contrée.

## ***Le Versoix CTT***

Le Versoix CTT permet une fois par année aux Autorités de s'affronter dans le traditionnel «Combat des chefs». Son local devient réellement vétuste, des infiltrations d'eau menacent à court terme son exploitation. Le Versoix CTT attend désespérément de nouveaux locaux.

## ***La FSG***

La FSG s'est donné un nouveau président en la personne de M. A. Buchli, auquel vont nos félicitations et nos vœux. Elle s'est portée candidate à l'organisation en 1993 de la Fête cantonale de gymnastique. Ses installations d'athlétisme seront opérationnelles dès l'été 1992, la piste de 400 m ayant passé l'hiver dans sa forme goudronnée pour le plus grand bonheur, hélas! de quelques motards en mal de sensations.

## Centre sportif

Le centre sportif fait l'objet d'un rapport concernant l'évolution de sa deuxième étape que le lecteur trouvera dans un autre chapitre.

Le fonctionnement des installations existantes fait l'objet de soins attentifs de la part de notre personnel de maintenance.

Cette attention ne fait pas toujours l'unanimité des clubs qui souhaitent profiter au maximum de l'infrastructure mise à disposition.

Il est bien évident que le fait de posséder des terrains de sports incite à les utiliser à leur plein rendement et même davantage.

Cette situation implique des frais d'entretien considérables si l'on veut conserver les installations en bon état.

La saison piscine, s'étalant du 15 mai au 30 septembre, a connu un grand succès en enregistrant une affluence record : les encaissements et titres d'entrée ont doublé par rapport à l'an passé.

Un nouveau tenancier a pu reprendre les destinées du restaurant, dont l'activité était mal gérée par son prédécesseur. C'est avec plaisir que nous avons pu accueillir M. René Cuhat, qui s'est associé avec M. Noël Vouillamoz, et qui mènent depuis leur installation une politique d'accueil et de restauration en tous points conforme avec l'esprit de cet établissement.

Très rapidement, la clientèle augmente sans cesse et se dit satisfaite tant de la qualité du service que de la restauration.

## Restaurant scolaire

Rappelons que ce sont les cuisines de la Résidence de Bon-Séjour qui fournissent les repas au restaurant scolaire situé dans l'école de Bon-Séjour. Dirigé par M<sup>me</sup> D. Martin, secondée par une merveilleuse équipe de bénévoles, le local est devenu trop exigu pour accueillir toujours plus d'enfants, qui certains jours sont au nombre de 90.

Les autorités, conjointement avec le Service des activités parascolaires de l'enseignement primaire et l'association des parents d'élèves, songent à décentraliser ce restaurant en offrant la possibilité aux élèves de l'école de Montfleury de prendre leurs repas dans les établissements de restauration du quartier, et en tentant de mettre sur pied l'ouverture d'un restaurant à l'école Adrien-Lachenal (dans la salle communale du bas); ce qui sera fait dès la rentrée de septembre 1992.

Comme chacun le sait, un restaurant scolaire ne peut fonctionner sans une équipe de bénévoles et, conscient des services rendus par celle de M<sup>me</sup> Martin depuis de nombreuses années, le Conseil administratif a décerné, à l'ensemble des bénévoles du restaurant scolaire de Bon-Séjour, une distinction à l'occasion de la remise des mérites versoisien.

## Jeunesse

**Le Rado** est le lieu où les adolescents de 13 à 17 ans ont le loisir de se réunir. L'activité de ce centre ne cesse de se développer grâce à l'équipe qui la dirige, animée par sa dévouée présidente, M<sup>me</sup> Voeffray. En plus de ses activités, le Rado a collaboré avec le Centre de loisirs du Grand-Saconnex au camp de Pâques à Prague; il a également mis sur pied un camp de voile.

En été 1992, le Rado accueille le centre aéré d'été destiné aux enfants de la commune et des environs. Ce centre pourrait ensuite poursuivre ses activités, en plus des activités habituelles du Rado, à condition que le 1<sup>er</sup> étage de la maison soit restauré. Cette démarche est en cours pour obtenir l'accord du Conseil municipal.

**Le Galaxy** accueille les jeunes dès l'âge de 16 ans au local avenue Deshusses les vendredis et samedis de 20 h. à minuit et connaît un succès remarquable avec les soirées dansantes qui réunissent régulièrement 60 à 80 jeunes, grâce aussi au fait que l'âge d'admission a été abaissé de 17 à 16 ans, avec l'autorisation du Service de la protection de la jeunesse.

Pour davantage d'informations, le Rado publie son rapport d'activité et peut être contacté directement.

## **Domaine social**

Les allocations complémentaires aux bénéficiaires de l'OAPA versées par la commune s'effectuent deux fois par an et s'élèvent chaque fois à Fr. 275,- pour les personnes seules et à Fr. 425,- pour les couples, auxquelles s'ajoute une indemnité de Fr. 100,- pour le chauffage. Ainsi un total de Fr. 89.000,- a été versé à 133 personnes.

Les personnes bénéficiant de l'AVS sont au nombre de 1030 (658 femmes et 372 hommes).

**La sortie des aînés** s'est déroulée le jeudi 12 septembre 1991. Les participants, au nombre de 240, ont eu l'occasion de faire une croisière sur le lac de Biemme et de visiter l'île Saint-Pierre. Un copieux repas leur a été servi sur le bateau.

L'aller comme le retour s'est effectué en autocars dans la joie et la bonne humeur. De nombreuses personnes ont été enchantées de leur journée et la Mairie remercie celles qui nous ont écrit pour manifester leur contentement.

Comme chaque année, nous remercions également sincèrement tous les accompagnants pour leur aide précieuse toujours autant appréciée.

**Le club des aînés**, dont la présidence est toujours assurée par M<sup>me</sup> Jeanne Duflon, reste très dynamique au vu des nombreuses activités proposées aux membres durant toute l'année (excursions, chorale, conférences, débats, etc.).

Le club comptait au 31 décembre 1991: 207 membres au total (35 couples, 107 femmes seules et 30 hommes seuls).

**Le centre social de Versoix** offre depuis dix ans son aide à la population consistant en des conseils pratiques, des aides administratives ou financières, des informations sociales, le tout sous le sceau du secret professionnel. Cette institution voit défiler une clientèle nombreuse et variée; du nouvel habitant qui cherche des contacts, au retraité qui aimerait connaître les conditions de l'OAPA, l'éventail est large.

Les responsables du centre social ont la volonté de rester à l'écoute des problèmes de la population; manque de crèche et autres thèmes sociaux qui préoccupent un grand nombre de gens, telle que la question du chômage en cette période de récession économique.

Le centre social est ouvert le lundi après-midi de 14 h. à 17 h.; du mardi au vendredi de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. route de Sauverny 3, à Versoix, téléphone: 755 27 75.

## Crèches et garderies

Future crèche à la maison Bonnet: la commission extra-parlementaire chargée de l'étude de faisabilité d'une crèche s'est réunie de nombreuses fois en 1991 pour parvenir à concrétiser le projet; un petit groupe de travail, composé de spécialistes en la matière, a permis de finaliser le projet architectural en fonction du programme de la future crèche, prévue pour accueillir une quarantaine d'enfants répartis en 4 groupes d'âge. Les jeunes enfants seront entourés d'un personnel qualifié.

Le groupe d'évaluation continue des lieux de placement pour enfants et adolescents, du service de la protection de la jeunesse, a donné son approbation totale sur l'ensemble du projet présenté, tant pédagogique qu'architectural.

Un planning de travail a été établi, permettant de prévoir l'ouverture de la crèche en septembre 1994.

**Garderie «Les Mouflets»:** rappelons que le but de cette garderie est de rendre service aux mères de famille, tout en permettant aux enfants confiés à ses soins de s'initier à la vie collective.

Vingt-quatre enfants sont reçus à la demi-journée, encadrés de 4 adultes. Le nombre total d'inscriptions en 1991 était de 170. Les inscriptions s'effectuent au mois de mai et concernent les enfants de 0 à 4 ans pour une fréquentation d'une ou deux fois par semaine ou occasionnelle.

La présidence du comité de l'Association des Mouflets incombe toujours à M<sup>me</sup> Catherine Fouvy.

**La garderie de Montfleury** accueille les enfants du quartier dès l'âge de 20 mois, 3 matinées par semaine, au local réservé à l'AHM. C'est une vingtaine d'enfants par jour qui fréquentent cette garderie.

**Colonie de vacances «La Ruche»:** c'est dans un bâtiment entièrement rénové à Granges-sur-Salvan (altitude 1100 m) que les enfants de Versoix sont reçus dans cette région du Trient.

Rappelons que cette maison a été entièrement réaménagée en association avec les communes de Grand-Saconnex, Meyrin, Pregny-Chambésy et Versoix et peut accueillir 30 enfants par séjour.

**La ludothèque,** dont la responsable est M<sup>me</sup> Chambordon, permet le prêt de 1400 jeux (729 jeux répertoriés) qui font la joie de 230 jeunes inscrits, grâce à 16 bénévoles. Les jeux électroniques connaissent bien entendu un immense succès.

**Les scouts** ont dû libérer les locaux mis à leur disposition à Bon-Séjour et, jusqu'à présent, aucune solution de relogement n'a pu être trouvée par la commune. Un wagon CFF pourrait leur être prêté. Son emplacement reste à définir.

**Le service des repas à domicile** a livré, en 1991, 4080 repas au domicile de personnes résidant à Versoix. Rappelons que ces repas peuvent être livrés soit selon le principe de la liaison froide avec remise en température par le consommateur, soit en liaison chaude et donc à consommer le jour-même.

Ce service est l'une des prestations de base de la politique d'aide à domicile. M<sup>me</sup> Sylvette Piccot en est la responsable, entourée de 11 bénévoles qui aident les personnes qui ne sont plus en mesure de se nourrir elles-mêmes de manière satisfaisante.

**Le Service d'aide et de soins à domicile de la Croix-Rouge (SASCOM)** est composé de 6 infirmières et 4 aides.

Une centaine d'habitants ont fait appel à ce service en 1991, principalement des personnes âgées. Il s'agit de 2600 visites annuelles.

De plus, cette institution organise régulièrement et gratuitement, les jeudis, des cours sous forme de conseils aux mamans sur la prévention des accidents de vacances, l'éveil de l'enfant à la musique, la croissance de l'enfant, etc.

**Le Service d'aide familiale (SAF)**, dont la direction à Versoix incombe à M<sup>me</sup> Müller, a offert en 1991 des prestations à 48 personnes, ce qui représente plus de 2573 heures de présence.

Rappelons que les prestations de cette institution s'adressent à la population de tout âge en cas de handicap, maladie, accident, surmenage, détresse sociale, ainsi que lors de grossesses difficiles et après des accouchements.

L'aide familiale peut accomplir, en fonction des besoins de chaque client, toutes les tâches suivantes:

- entretien du ménage courant,
- courses, préparation du repas,
- soins d'hygiène et de confort,
- soins aux nourrissons et aux enfants,
- soutien éducatif aux personnes en difficulté,
- nettoyages importants.

**Le Service d'aide ménagère au foyer (AMAF)**, dont la responsabilité incombe à M<sup>me</sup> A. Veyron, a offert ses prestations à 91 personnes résidant à Versoix. Il s'agit de 6995 heures accomplies par cette institution dans le but d'aider les personnes qui, pour des raisons indépendantes de leur volonté, sont empêchées de s'occuper de leur ménage et d'accomplir les actes ordinaires de la vie.

**La Société des Samaritains de Versoix** et environs, dont M<sup>me</sup> Ruth Lanzoni était présidente jusqu'au 10 mars 1992, est dirigée par M. Mario Gugliemetti depuis cette date. Le Conseil administratif tient à présenter ses plus sincères remerciements à M<sup>me</sup> Lanzoni pour l'ensemble du travail accompli au sein de cette association durant de nombreuses années.

L'effectif au 31 décembre 1991 était de 23 membres actifs.

Les activités de cette institution sont toujours aussi nombreuses: les dons du sang, 2 fois par an, 156 heures de travail pour une dizaine de manifestations, l'accompagnement des aînés lors de leurs courses mensuelles, l'organisation de cours de sauveteurs, etc.

**Aide humanitaire:** sur proposition des membres de la commission sociale, le Conseil administratif a attribué le budget réservé à l'aide humanitaire de façon suivante:

|   |              |
|---|--------------|
| - envoi de médicaments à Mateias (Roumanie) . . . . .   | Fr. 7.500,-  |
| - aides à diverses institutions sociales . . . . .  | Fr. 2.860,-  |
| - aide à la population Kurde victime des conséquences de la guerre du Golfe (Médecins sans Frontières) . . . . .                | Fr. 5.000,-  |
| - Soutien au Bangladesh (Chaîne du Bonheur) . . . . .   | Fr. 5.000,-  |
| - S.O.S. Randa suite aux éboulements qui ont dévasté une grande partie de ce village valaisan . . . . .                         | Fr. 9.000,-  |
| - ERA (Expérience rurale alternative) - Poursuite du projet Chatard en Haïti  | Fr. 4.000,-  |
| - Fédération genevoise de coopération (deux projets de développement agricole, l'un à Madagascar, l'autre au Sénégal) . . . . . | Fr. 10.000,- |
| - Association d'amitié et de coopération avec l'Uruguay (création de crèches, d'écoles pour les femmes, etc.) . . . . .         | Fr. 10.000,- |
| - Association Coopération Coup de Main . . . . .  | Fr. 6.000,-  |
| <hr/>   |              |
| Le total de l'aide humanitaire pour l'année 1991 s'élève à . . . . .  | Fr. 59.360,- |

**La Marche en faveur de la Ligue genevoise contre le cancer:** organisée les 20 et 21 avril 1991, la 13<sup>e</sup> Marche en faveur de la Ligue genevoise contre le cancer a connu un succès triomphal. Avec plus de 1000 marcheurs, le record des inscriptions a été battu et surtout, avec un bénéfice de Fr. 40.000,-, tous les résultats antérieurs ont été surpassés. La commune de Versoix a organisé, le 18 juin 1991, un repas champêtre destiné à remercier toutes celles et ceux qui avaient contribué au succès de cette entreprise généreuse, les sociétés locales en particulier.

**Finances/Taxe professionnelle/Fonds spéciaux – Loyers et redevances – Bâtiments communaux – Fondations communales et cantonales – Administration générale et personnel – Agriculture/amélioration foncière – Service du feu/Protection civile – Affaires militaires/défense générale – Environnement.**

**Conseiller administratif délégué: M. Pierre-Marie Salamin**

### **Administration communale et personnel**

Une certaine stabilité règne parmi le personnel de notre Administration. Au cours de l'année écoulée, nous avons engagé, le 3 juin 1991, M. Michel Cela pour remplacer, en qualité de comptable, M. Albert Bettems qui a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 décembre 1991.

La qualité de notre parc informatique a été améliorée par l'achat de deux PC dont la souplesse permet une nette amélioration de certaines tâches.

Comme par le passé, le personnel a pu suivre des cours de perfectionnement et de formation continue.

### **Ecoles**

L'école de Bon-Séjour a vu la création d'une nouvelle classe au deuxième étage de l'Ancienne-Préfecture pour «loger» le domaine des activités créatrices.

Cet aménagement léger a permis de débloquer la situation d'exiguïté et le manque de locaux dans l'autre partie du groupe scolaire.

L'effectif scolaire versoisien pour l'année 1991/1992 était de 826 élèves répartis dans les 6 écoles de la manière suivante:

- Ecole de Bon-Séjour                    1 classe division élémentaire  
    7 classes division moyenne
- Ecole Choiseul                         3 classes division élémentaire  
    1 classe division moyenne
- Ecole Courvoisier                    3 classes division élémentaire  
    1 classe division moyenne
- Ecole Lachenal                        4 classes division élémentaire  
    12 classes division moyenne  
    1 classe d'adaptation
- Ecole Montfleury 1                    2 classes division élémentaire  
    10 classes division moyenne
- Ecole Montfleury 2                    2 classes division élémentaire  
    2 classes division moyenne.

Les élèves domiciliés hors de la commune sont au nombre de 61.

Comme chaque année, les autorités communales se félicitent des bonnes relations entretenues avec l'ensemble du corps enseignant et l'autorité scolaire, représentée par M. Maurice Janin, inspecteur des écoles.

### **Fête des promotions**

Le 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération a inspiré les élèves et le corps enseignant pour les productions scéniques et l'animation du cortège. Brillant succès sous un soleil non moins éclatant, réunissant un public toujours plus nombreux.

Les amateurs de musique ont pu apprécier les intermèdes proposés par notre Musique Municipale, la Fanfare de Riaz (Fribourg) et la Batterie de Fanfare de Quétigny (Dijon).

La séquence «spectacle» offrait cette année une production de marionnettes géantes présentée par la troupe Papalagui & Cie. Petits et grands ont chaleureusement applaudi les aventures de «l'Avale-Royaume» qui tenait la vedette.

Afin d'assurer le succès de cette fête, le Conseil administratif a décidé de poursuivre son organisation traditionnelle le dimanche pendant les quatre années de cette législation.

## Bâtiments

### Entretien des bâtiments

L'entretien courant des bâtiments du patrimoine communal n'a pas fait l'objet de travaux particuliers, mis à part 2 chantiers relativement importants:

**Ecole de Bon-Séjour:** l'augmentation du nombre d'élèves nous a contraints de modifier la distribution des locaux. C'est ainsi qu'une classe de 6<sup>e</sup> année a pris la place du local jusqu'alors réservé aux activités créatrices (travaux manuels) dans la «galette basse» attenante au groupe scolaire.

Cette dernière discipline devait donc être logée ailleurs, mais obligatoirement à Bon-Séjour.

Le Conseil administratif s'est vu alors obligé de congédier les scouts qui utilisaient tout le deuxième étage de l'ancienne préfecture pour aménager cette classe de travaux manuels, aucune autre solution n'ayant pu être trouvée.

C'est également sur cet étage que nous avons mis à disposition du service médicopédagogique un lieu de consultations médicales, réservé aux enfants versoisiens.

**Bibliothèque communale:** les nombreux lecteurs ont été privés pendant quelques semaines des services de notre bibliothèque. Cette fermeture provisoire était imposée par la mise en place d'un nouveau mobilier de conception plus moderne, étudié par le service suisse des bibliothèques.

L'ancien mobilier a été entièrement récupéré pour être installé dans différentes classes de nos écoles.

L'aménagement a été planifié en même temps qu'une série de travaux pris en charge par la Fondation Versoix-Centre, propriétaire de l'immeuble.

Ce fut l'occasion de procéder à la réfection complète du lieu à la satisfaction de nos bibliothécaires et du public.

Notons que tout le démontage du vieux mobilier et l'entreposage provisoire des livres à l'ancienne poste ont été réalisés avec la collaboration du service de la Protection Civile dans le cadre d'un cours qui se déroulait à Versoix.

## Service du feu

Durant l'exercice écoulé, les sapeurs-pompiers ont effectué 38 sorties pour diverses interventions, soit:

- inondations suite à des orages, canalisations obstruées, tuyaux rompus dans les immeubles, machines à laver le linge;
- feux de voiture ou voiture qui perd de l'essence, voitures dans le lac;

- feux d'appartement ou fumées, feux de broussailles, de container;
- feu de caravane chez les forains;
- arbres tombés à cause d'intempéries;
- sauvetage d'animaux.

Ils ont assuré 24 gardes de salles et divers services lors des cortèges: salle Lachenal, aula des Colombières, sécurité lors des cortèges, parking pour de grandes manifestations, soit un total de 188 heures de service.

### *Equipement du personnel*

Achat d'équipement pour les nouveaux sapeurs, échange ou renouvellement: combi-salopettes, pulls à col roulés, casques, casquettes, bottes, vestes de feu, gants de protection, ceinturons.

### *Matériel*

Divers matériels ont été acquis, soit du matériel pour l'extinction, tuyaux de divers diamètres, hotte à tuyaux, appareils pour le nettoyage des masques, cordes de sauvetage, échelle en métal léger, appareil de sauvetage à air comprimé, matériel de barrage, produit absorbant pour les hydrocarbures, mousse d'extinction, coussins absorbants pour les inondations.

Certains matériels ont été révisés, dont les échelles à allonge, les appareils respiratoires, les bouteilles à air comprimé ainsi que les appareils de transmission radio.

### *Mutations 1991*

Ont été admis dans la Compagnie des sapeurs-pompiers, sur préavis du Conseil administratif, les sapeurs Guy Beerli, Jean-Pierre Bourqui, Michel Cela, Patrick Falconnet, Thierry Meyer, Christian Santchi. Ils suivront l'école de formation cantonale de Bernex.

Le sapeur Patrick Schifferli, qui a passé 4 ans à la Compagnie du bataillon des sapeurs-pompiers, Ville de Genève, a réussi les écoles suivantes: école de formation, école appareils de protection de la respiration, cours conducteur C1.

Merci à ces jeunes sapeurs qui viennent grandir les rangs de la Compagnie des sapeurs-pompiers volontaires.

Pendant l'année 1991, plusieurs sapeurs de la Compagnie ont suivi des écoles de formation au Centre d'instruction de Bernex.

- Cours de répétition pour porteurs d'appareils de protection de la respiration: sap Pierre-Alain Grenier, sap Denis Le Mounier, sap Antoine Lehman.
- Ecole cantonale transmissions radio: sap Patrick Monnier, sap Pierre-Alain Grenier.
- Ecole cantonale de formation: sap Michel Armand-Ugon, sap Thierry Meyer.

### *Démissions*

Nous avons pris acte de la démission suivante pour mise à la retraite: sap Raymond Lacroix pour 29 ans de service.

Il a droit à des remerciements pour les services rendus à la collectivité tout au long de ces nombreuses années passées au sein de la Compagnie.

Au 31 mars 1992, l'effectif des sapeurs-pompiers se composait de 4 officiers, 12 sous-officiers, 39 sapeurs et 1 médecin, soit un total de 56 hommes.

## Protection civile

L'année 1991, dans le cadre de la protection civile, a été marquée par deux événements principaux:

- Le Canton a décidé d'abaisser, en une fois, l'âge des personnes astreintes selon le concept 1995 de la PC.  
Cette mesure a complètement bouleversé l'importance de nos effectifs. Ainsi dans certaines formations, le 40% de l'effectif manque.
- La protection civile, organisme destiné à protéger les populations civiles est issue de la «Guerre froide» opposant, en Europe, l'Ouest à l'Est. La situation internationale ayant changé, le Conseil fédéral a mis en chantier une réforme de cette institution: le concept PC 1995. L'activité a donc été réduite, seuls quelques cours de cadres ont été maintenus.

## Etat civil

Il a été célébré 82 mariages en 1991 (89 en 1990), enregistré 31 décès (24 en 1990) et, comme l'an passé, aucune naissance n'est survenue à Versoix, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1991.

Durant la même période, 6 naturalisations d'étrangers ont été enregistrées au registre des familles, recouvrant ainsi 12 nouveaux Versoisien.

Notre service d'état civil a délivré 227 actes durant l'année 1991.

Il été procédé à 20 inhumations dans notre cimetière. Il faut ajouter à ce chiffre l'utilisation de 14 nouvelles cases au columbarium.

## Statistiques

### *Evolution en 1990 et 1991 de la population versoisienne*

Total de la population au 31 décembre 1990: 8987

Total de la population au 31 décembre 1991: 9017

| Répartition | 1990        | 1991        |
|-------------|-------------|-------------|
| Genevois    | 2440        | 2465        |
| Confédérés  | 3234        | 3266        |
| Etrangers   | 3253        | 3286        |
| Totaux      | <u>8927</u> | <u>9017</u> |

## Finances

Les comptes de l'exercice 1991 ont dégagé un boni d'exploitation de Fr. 1.998.390,79.

Que faut-il en penser?

Si au vu de ce résultat certains Conseillers ont émis l'idée d'affecter ce montant à l'achat de titres ou à d'autres placements, le Conseil administratif a préféré s'assurer une trésorerie un peu plus importante pour financer les investissements prévus sans recourir à l'emprunt en 1992.

Les recettes fiscales (Fr. 13.177.981,-) constituent la majeure partie des revenus, soit le 98,91%. Si on les compare à celles de l'exercice 1990, on perçoit une certaine stabilité puisqu'elles s'élevaient à 77,45%.

En observant les divers comptes de fonctionnement, on obtient les montants et les pourcentages suivants :

| Libellés                                     | Montants      | %     | Par habitant |
|--|---------------|-------|--------------|
| Administration générale                      | 3.209.053,10  | 21,39 | 355,89       |
| Sécurité publique                            | 722.108,10    | 4,93  | 80,08        |
| Enseignement et formation                    | 1.916.252,70  | 13,09 | 212,52       |
| Culture et loisirs                           | 2.631.549,25  | 17,98 | 291,84       |
| Prévoyance sociale                           | 651.238,10    | 4,45  | 72,22        |
| Trafic                                       | 1.741.538,50  | 11,90 | 193,14       |
| Protection et aménagement de l'environnement | 1.417.670,05  | 9,69  | 157,22       |
| Finances et impôts                           | 2.345.554,49  | 16,03 | 260,13       |
|  | 14.634.964,29 | 100   | 1623,04      |

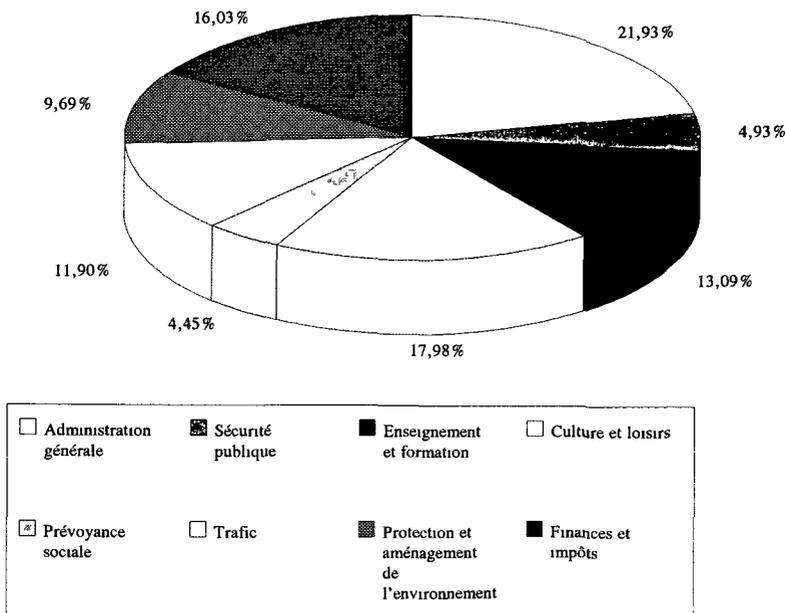
Total de la population au 31 décembre 1991 : 9017.

Le taux moyen des intérêts de la dette s'élève à 6,89%, celui des emprunts obligataires à 5,29% et le taux de la dette consolidée à 6,09%.

Le ménage communal, à ce jour, offre une situation comptable saine. Toutefois, demain sera différent, car il devra supporter l'école Ami-Argand et, dès 1994, la crèche.

Le Conseil municipal, dans sa grande sagesse, saura se montrer prudent car il entend éviter de faire de Versoix une commune à la fiscalité dévorante.

Le détail des comptes communaux figurent dans les états financiers, à la fin de ce compte rendu.



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans le salon de la Mairie, le visiteur peut feuilleter un album de photos prises en 1916. Celles-ci nous permettent de découvrir avec émotion l'ampleur de la manifestation organisée dans le Bourg pour fêter le centième anniversaire du rattachement des communes sardes et françaises à la Confédération.

Il est vrai qu'alors, les grandes puissances en étaient à leur deuxième année de guerre et que notre armée gardait les frontières. Ces événements justifiaient cette ferveur.

On ne peut, dès lors, s'empêcher de comparer cet enthousiasme populaire avec, au cours de l'année écoulée, la commémoration du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération et celui du 175<sup>e</sup> organisé par les Communes réunies à Compesières, les réactions et commentaires désabusés que l'on a pu lire ou entendre à ces occasions.

Certes, la configuration de la population versoisienne, qui dépasse les 9000 habitants, a bien changé.

Certes, la vie a beaucoup évolué et les difficultés économiques rencontrées par beaucoup de citoyennes et de citoyens ont donné la prééminence à d'autres préoccupations.

Mais a-t-on le droit de ne prendre en considération que l'instant présent et de se désintéresser de tout un passé jalonné de décisions importantes et de réalisations heureuses?

Et comment rendre demain perfectible lorsque la confiance n'existe plus, lorsque l'ambition sombre dans la morosité?

Que cette année qui se termine avantageusement pour notre Commune nous redonne, aux uns et aux autres, le courage et la lucidité afin de persévérer, car Versoix de l'an 2000 mérite que nous nous attelions de toutes nos forces à sa réalisation.

Versoix, le 31 mars 1992

Pierre-Marie Salamin, Maire

# ÉTATS FINANCIERS 1991

## Extrait du rapport sur le contrôle des comptes de l'exercice 1991 établi par la Société de Contrôle Fiduciaire SA

Conformément au mandat qui nous a été confié par le Conseil administratif, nous avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice 1991 de la commune de Versoix.

Les différents tableaux qui suivent sont pour la plupart tirés des annexes à notre rapport du 4 mai 1992.

**Résumé du compte de fonctionnement 1991**  
(Classification fonctionnelle)

|   | BUDGET 1991         |                     | COMPTES 1991         |                      |
|---|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
|   | Charges             | Revenus             | Charges              | Revenus              |
| 001 Conseil municipal                           | 46.200,—            | —,—                 | 45.530,—             | —,—                  |
| 002 Conseil administratif, maire et adjoints    | 114.150,—           | —,—                 | 111.712,15           | —,—                  |
| 005 Administration générale                     | 1.621.905,—         | 31.000,—            | 1.670.790,60         | 31.161,15            |
| 008 Immeubles du patrimoine administratif       | 1.156.305,—         | 225.850,—           | 1.243.037,85         | 258.453,45           |
| 009 Autres charges et revenus                   | 149.000,—           | 462.200,—           | 137.982,50           | 491.534,90           |
| 010 Etat civil                                  | 100.620,—           | 7.000,—             | 101.737,40           | 7.386,10             |
| 011 Police municipale                           | —,—                 | 52.000,—            | —,—                  | 140.510,60           |
| 014 Incendie et secours                         | 303.589,—           | 72.926,—            | 323.567,05           | 82.376,60            |
| 016 Protection civile                           | 300.634,—           | 51.340,—            | 296.803,65           | 58.095,20            |
| 021 Ecoles publiques                            | 1.898.360,—         | 48.100,—            | 1.916.252,70         | 39.001,90            |
| 030 Encouragement à la culture                  | 564.800,—           | 33.100,—            | 621.602,95           | 113.890,35           |
| 033 Parcs et promenades                         | 382.200,—           | 100,—               | 367.660,35           | —,—                  |
| 034 Sports                                      | 1.652.450,—         | 182.732,—           | 1.614.288,80         | 199.653,85           |
| 035 Autres loisirs                              | 37.500,—            | 4.740,—             | 27.997,15            | —,—                  |
| 054 Institutions pour la jeunesse               | 233.600,—           | 66.500,—            | 291.769,25           | 76.545,—             |
| 058 Aide sociale                                | 415.300,—           | —,—                 | 359.468,85           | 13.321,95            |
| 062 Routes communales                           | 1.748.435,—         | 31.000,—            | 1.683.914,45         | 37.897,—             |
| 065 Trafic régional                             | 58.350,—            | 3.500,—             | 57.624,05            | 9.258,—              |
| 071 Protection des eaux                         | 470.950,—           | —,—                 | 476.928,50           | 20.029,80            |
| 072 Traitement des déchets                      | 865.000,—           | 117.060,—           | 865.749,30           | 117.055,35           |
| 074 Cimetière et crématoire                     | 24.154,—            | 7.000,—             | 19.132,25            | 4.399,—              |
| 078 Autres tâches protection de l'environnement | 23.200,—            | —,—                 | 35.975,—             | —,—                  |
| 079 Aménagement du territoire                   | 40.000,—            | —,—                 | 19.885,—             | —,—                  |
| 090 Impôts                                      | 574.686,—           | 11.323.118,—        | 625.105,22           | 13.117.981,13        |
| 094 Charges et revenus des capitaux             | 1.369.500,—         | 1.539.515,—         | 1.681.119,42         | 1.804.803,75         |
| 095 Immeubles du patrimoine financier           | 40.000,—            | —,—                 | 39.329,85            | —,—                  |
| <b>Totaux</b>                                   | <b>14.190.888,—</b> | <b>14.258.781,—</b> | <b>14.634.964,29</b> | <b>16.623.355,08</b> |
| Boni budgétisés                                 | 67.893,—            |                     |                      |                      |
| Excédent des revenus                            |                     |                     | 1.988.390,79         |                      |
|   |                     |                     | <u>16.623.355,08</u> | <u>16.623.355,08</u> |

# Compte de fonctionnement 1991

(Classification selon les natures)

|   | BUDGET              |         | COMPTES              |         |
|---|---------------------|---------|----------------------|---------|
|   | Charges             | Revenus | Charges              | Revenus |
| 300 Autorités et commissions                              | 126.200,—           |         | 126.800,—            |         |
| 301 Traitement du personnel                               | 2.752.350,—         |         | 2.908.977,30         |         |
| 303 Assurances sociales                                   | 203.870,—           |         | 193.466,55           |         |
| 304 Caisse de pensions<br>et de prévoyance                | 303.600,—           |         | 326.385,40           |         |
| 305 Assurance-maladie<br>et accidents                     | 118.940,—           |         | 98.139,—             |         |
| 306 Prestations en nature                                 | —,—                 |         | —,—                  |         |
| 307 Prestations aux pensionnés                            | 54.500,—            |         | 63.201,55            |         |
| 309 Autres charges de personnel                           | 23.100,—            |         | 40.290,85            |         |
| 310 Fournitures de bureau,<br>imprimés, publicité         | 111.700,—           |         | 129.384,60           |         |
| 311 Mobilier, machines,<br>véhicules, matériel            | 318.000,—           |         | 209.204,90           |         |
| 312 Eau, énergie, combustibles                            | 414.100,—           |         | 432.341,90           |         |
| 313 Achats de fournitures<br>et de marchandises           | 372.134,—           |         | 391.742,65           |         |
| 314 Entretien des immeubles<br>par des tiers              | 839.000,—           |         | 817.671,10           |         |
| 315 Entretien d'objets mobiliers<br>par des tiers         | 138.900,—           |         | 116.818,75           |         |
| 316 Loyers, fermages<br>et redevances d'utilisation       | 254.800,—           |         | 260.587,90           |         |
| 317 Dédommagements  | 73.000,—            |         | 67.033,70            |         |
| 318 Honoraires et prestations<br>de service               | 1.131.750,—         |         | 1.202.718,20         |         |
| 319 Frais divers  | 118.700,—           |         | 106.556,10           |         |
| 322 Dettes à moyen<br>et long termes                      | 1.363.000,—         |         | 1.588.356,77         |         |
| 323 Dettes envers des tiers                               | —,—                 |         | —,—                  |         |
| 329 Autres intérêts passifs                               | —,—                 |         | —,—                  |         |
| 330 Patrimoine financier                                  | 215.000,—           |         | 199.894,45           |         |
| 331 Patrimoine administratif<br>amortissements ordinaires | 3.118.558,—         |         | 3.154.718,80         |         |
| 346 Compensation financière<br>aux communes françaises    | 68.186,—            |         | 85.386,—             |         |
| 351 Cantons   | 779.260,—           |         | 862.609,52           |         |
| 352 Communes  | 269.290,—           |         | 260.875,50           |         |
| 361 Cantons   | 19.460,—            |         | 19.457,45            |         |
| 363 Propres établissements                                | 190.600,—           |         | 260.505,10           |         |
| 365 Institutions privées                                  | 551.790,—           |         | 469.849,95           |         |
| 366 Personnes physiques                                   | 162.500,—           |         | 172.196,30           |         |
| 367 Etranger  | 79.000,—            |         | 69.794,—             |         |
| <b>Totaux</b>   | <b>14.171.288,—</b> |         | <b>14.634.964,29</b> |         |

# Compte de fonctionnement 1991

(Classification selon les natures)

|   | BUDGET  |                            | COMPTES |                             |
|---|---------|----------------------------|---------|-----------------------------|
|   | Charges | Revenus                    | Charges | Revenus                     |
| 400 Impôts sur le revenu et la fortune                          |         | 9.750.000,—                |         | 11.388.095,08               |
| 401 Impôts sur le bénéfice et le capital                        |         | 250.000,—                  |         | 257.199,30                  |
| 408 Fonds de péréquation financière intercommunal               |         | 822.118,—                  |         | 879.471,—                   |
| 409 Taxe professionnelle communale                              |         | 300.000,—                  |         | 453.285,—                   |
| 420 Banques   |         | 20.000,—                   |         | 64.838,65                   |
| 421 Créances du patrimoine financier                            |         | 150.000,—                  |         | 236.391,40                  |
| 422 Capitaux du patrimoine financier                            |         | 112.815,—                  |         | 111.176,—                   |
| 423 Immeubles du patrimoine financier                           |         | —,—                        |         | —,—                         |
| 424 Gains comptables sur les placements du patrimoine financier |         | —,—                        |         | —,—                         |
| 426 Participations permanentes du patrimoine administratif      |         | 30.000,—                   |         | 28.637,50                   |
| 427 Immeubles du patrimoine administratif                       |         | 758.150,—                  |         | 763.807,55                  |
| 431 Emoluments administratifs                                   |         | 7.000,—                    |         | 6.894,60                    |
| 434 Redevances d'utilisation et prestations de service          |         | 153.240,—                  |         | 295.674,70                  |
| 435 Ventes de marchandises                                      |         | 57.100,—                   |         | 83.461,90                   |
| 436 Dommagements de tiers                                       |         | 56.232,—                   |         | 79.809,35                   |
| 439 Autres contributions  |         | 1.000,—                    |         | 1.764,05                    |
| 441 Part à des recettes cantonales                              |         | 315.100,—                  |         | 352.262,35                  |
| 444 Contributions cantonales                                    |         | 2.926,—                    |         | 2.926,50                    |
| 451 Cantons   |         | 1.000,—                    |         | 603,—                       |
| 452 Communes  |         | 35.500,—                   |         | 35.500,—                    |
| 460 Confédération   |         | 29.900,—                   |         | 32.358,05                   |
| 461 Cantons   |         | 46.940,—                   |         | 54.264,05                   |
| 469 Autres subventions et allocations                           |         | 1.359.760,—                |         | 1.494.935,05                |
| <b>Totaux</b>   |         | <b><u>14.258.781,—</u></b> |         | <b><u>16.623.355,08</u></b> |

**Résumé du compte de fonctionnement 1991**  
(Classification selon les natures)

|  | BUDGET                     | COMPTES                     |
|--|----------------------------|-----------------------------|
| <b>CHARGES</b>   |                            |                             |
| 30 Charges de personnel                                  | 3.582.560,—                | 3.757.260,65                |
| 31 Biens, services et marchandises                       | 3.771.684,—                | 3.734.059,80                |
| 32 Intérêts passifs                                      | 1.363.000,—                | 1.588.356,77                |
| 33 Amortissements  | 3.333.558,—                | 3.354.613,25                |
| 34 Contributions à d'autres collectivités                | 68.186,—                   | 85.386,—                    |
| 35 Dédommagements à des collectivités publiques          | 1.068.550,—                | 1.123.485,02                |
| 36 Subventions accordées                                 | <u>1.003.350,—</u>         | <u>991.802,80</u>           |
| <b>Totaux</b>  | <b><u>14.190.888,—</u></b> | <b><u>14.634.964,29</u></b> |
| <br><b>REVENUS</b>                                       |                            |                             |
| 40 Impôts  | 11.122.118,—               | 12.978.050,38               |
| 42 Revenus des biens                                     | 1.070.965,—                | 1.204.851,10                |
| 43 Revenus divers  | 274.572,—                  | 467.604,60                  |
| 44 Part à des recettes et contributions sans affectation | 318.026,—                  | 355.188,85                  |
| 45 Dédommagements de collectivités publiques             | 36.500,—                   | 36.103,—                    |
| 46 Subventions et allocations                            | <u>1.436.600,—</u>         | <u>1.581.557,15</u>         |
| <b>Totaux</b>  | <b><u>14.258.781,—</u></b> | <b><u>16.623.355,08</u></b> |

**Etat des fonds spéciaux au 31.12.1991**

| Désignation                 | Solde       | Solde       | Montants                                  | Nature du placement                                       |
|-----------------------------|-------------|-------------|---|---|
|                             | au 31.12.90 | au 31.12.91 |   |   |
|                             | Fr.         | Fr.         | Fr.                                       |   |
| Fonds des courses scolaires | 31.124,35   | 32.684,65   | 26.529,70<br>5.608,85<br><u>546,10</u>    | Banque Raiffeisen<br>B.C.G.<br>Impôt anticipé à récupérer |
| Fonds Marc-Birkigt          | 116.032,30  | 122.257,75  | 99.436,15<br>20.642,70<br><u>2.178,90</u> | B.C.G.<br>Banque Raiffeisen<br>Impôt anticipé à récupérer |
| Fonds d'entraide            | 201.233,25  | 201.467,40  | 197.420,85<br><u>4.046,55</u>             | Banque Raiffeisen<br>Impôt anticipé à récupérer           |
| Fonds Livada, infirmière    | 216.698,—   | 216.698,—   | <u>216.698,—</u>                          | Banque Raiffeisen   |
| Fonds Rudolf Metall         | —,—         | 30.236,70   | 30.137,05<br><u>99,65</u>                 | Banque Raiffeisen<br>Impôt anticipé à récupérer           |

## TABLEAU DE LA DETTE

| Année                              | Créanciers                | Echéance<br>emprunt | Montant<br>initial  | Solde<br>au 31.12.1990 | Augmentation<br>en 1991 |
|------------------------------------|---------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|-------------------------|
|                                    |                           |                     | Fr.                 | Fr.                    | Fr.                     |
| <b>A. Reconnaissance de dettes</b> |                           |                     |                     |                        |                         |
| 1971                               | Caisse d'Epargne          | 1991                | 1.000.000,—         | 78.515,—               | —,—                     |
| 1971                               | Banque Hypothécaire       | 1991                | 1.000.000,—         | 79.013,10              | —,—                     |
| 1972                               | Caisse d'Epargne          | 1992                | 1.500.000,—         | 227.805,—              | —,—                     |
| 1972                               | Banque Hypothécaire       | 1992                | 1.000.000,—         | 153.091,75             | —,—                     |
| 1972                               | C.N.A.                    | 1992                | 1.000.000,—         | 100.000,—              | —,—                     |
| 1972                               | UBS                       | 1992                | 1.000.000,—         | 500.000,—              | —,—                     |
| 1973                               | Banque Hypothécaire       | 1993                | 1.000.000,—         | 219.576,15             | —,—                     |
| 1974                               | Caisse d'Epargne          | 1994                | 1.000.000,—         | 286.646,—              | —,—                     |
| 1978                               | COFICOGE, dette flottante | ind.                | 500.000,—           | 400.000,—              | —,—                     |
| 1980                               | Banque Hypothécaire       | 2020                | 1.200.000,—         | 1.069.458,30           | —,—                     |
| 1981                               | Banque Hypothécaire       | 2001                | 2.000.000,—         | 1.349.939,05           | —,—                     |
| 1982                               | Caisse d'Epargne          | 2002                | 1.200.000,—         | 853.201,—              | —,—                     |
| 1983                               | C.N.A.                    | 1993                | 2.000.000,—         | 1.300.000,—            | —,—                     |
| 1989                               | C.N.A.                    | 1999                | 2.000.000,—         | 1.800.000,—            | —,—                     |
| 1980                               | COFICOGE, dette flottante | ind.                | 1.000.000,—         | 912.664,70             | —,—                     |
| 1991                               | C.N.A.                    | 2001                | 3.000.000,—         | —,—                    | 3.000.000,—             |
| 1991                               | Winterthur Assurances     | 2001                | 2.000.000,—         | —,—                    | 2.000.000,—             |
|                                    |                           |                     | <b>23.400.000,—</b> | <b>9.329.910,05</b>    | <b>5.000.000,—</b>      |
| <b>B. Emprunts par obligations</b> |                           |                     |                     |                        |                         |
| 1984                               | COFICOGE                  | 1994                | 5.000.000,—         | 5.000.000,—            | —,—                     |
| 1986                               | COFICOGE                  | 1998                | 2.000.000,—         | 2.000.000,—            | —,—                     |
| 1987                               | COFICOGE                  | 1997                | 4.000.000,—         | 4.000.000,—            | —,—                     |
| 1988                               | COFICOGE                  | 1998                | 3.000.000,—         | 3.000.000,—            | —,—                     |
| 1990                               | COFICOGE                  | 2000                | 2.000.000,—         | 2.000.000,—            | —,—                     |
| 1991                               | COFICOGE                  | 2001                | 3.000.000,—         | 3.000.000,—            | 3.000.000,—             |
| <b>Totaux</b>                      |                           |                     | <b>19.000.000,—</b> | <b>19.000.000,—</b>    | <b>3.000.000,—</b>      |

# COMMUNALE AU 31.12.1990

| Amortissement<br>en 1991 | Solde au<br>31.12.1991 | Taux  | Echéance<br>des intérêts | Intérêts payés<br>en 1991 | Intérêts dus<br>au 31.12.1991 |
|--------------------------|------------------------|-------|--------------------------|---------------------------|-------------------------------|
| Fr.                      | Fr.                    | %     |                          | Fr.                       | Fr.                           |
| 78.515,—                 | —,—                    | 7,25  | 27.12                    | 5.692,35                  | —,—                           |
| 79.013,10                | —,—                    | 7,25  | 22.12                    | 5.728,45                  | —,—                           |
| 111.058,—                | 116.147,—              | 5,125 | 29.12                    | 11.675,—                  | 51,89                         |
| 73.690,40                | 79.401,35              | 5     | 15.05                    | 11.864,60                 | 3.931,47                      |
| 50.000,—                 | 50.000,—               | 5,25  | 20.3-20.9                | 5.250,—                   | 743,75                        |
| 50.000,—                 | 450.000,—              | Var.  | 31.12                    | 39.286,40                 | —,—                           |
| 69.822,95                | 149.753,20             | 4,75  | 12.12                    | 10.429,85                 | 375,42                        |
| 63.613,—                 | 223.033,—              | 7     | 30.12                    | 22.931,70                 | 49,56                         |
| —,—                      | 400.000,—              | Var.  | 31.12                    | 32.149,65                 | —,—                           |
| 16.096,85                | 1.053.361,45           | 5     | 30.03                    | 53.472,95                 | 40.378,86                     |
| 81.099,40                | 1.268.839,65           | 6,75  | 22.10                    | 107.995,10                | 19.737,51                     |
| 45.631,—                 | 807.570,—              | 7     | 19.11                    | 66.123,05                 | 7.301,78                      |
| 100.000,—                | 1.200.000,—            | 4,25  | 20.3-20.9                | 58.500,—                  | 15.300,—                      |
| 200.000,—                | 1.600.000,—            | 6     | 30.11                    | 111.933,35                | 8.266,67                      |
| —,—                      | 912.664,70             | Var.  | 30.11                    | 73.192,45                 | —,—                           |
| —,—                      | 3.000.000,—            | 7     | 31.12                    | —,—                       | 160.416,67                    |
| —,—                      | 2.000.000,—            | 6,875 | 31.03                    | —,—                       | 22.916,67                     |
| <u>1.018.539,70</u>      | <u>13.311.370,35</u>   |       |                          | <u>616.224,90</u>         | <u>279.470,25</u>             |
| —,—                      | 5.000.000,—            | 5     | 5.11                     | 250.000,—                 | 38.888,89                     |
| —,—                      | 2.000.000,—            | 4,25  | 5.5                      | 85.000,—                  | 56.666,67                     |
| —,—                      | 4.000.000,—            | 4,25  | 5.3                      | 170.000,—                 | 142.138,89                    |
| —,—                      | 3.000.000,—            | 4,25  | 1.3                      | 127.500,—                 | 108.020,81                    |
| —,—                      | 2.000.000,—            | 7,25  | 5.11                     | 145.000,—                 | 22.555,56                     |
| —,—                      | 3.000.000,—            | 6,75  | 10.12                    | —,—                       | 11.812,50                     |
| <u>—,—</u>               | <u>19.000.000,—</u>    |       |                          | <u>777.500,—</u>          | <u>380.083,32</u>             |

# TABLEAU DES CRÉDITS

| Libellé   | Date<br>délibération | Crédits<br>votés |
|---|----------------------|------------------|
| <i>Crédits liquidés en 1990</i>                       |                      |                  |
| Egout du Bourg . . . . .                              | 19.11.1979           | 450.000,—        |
| Place du Bourg . . . . .                              | 21.12.1981           | 990.000,—        |
| Bon-Séjour + Galette basse . . . . .                  | 21.03.1983           | 2.675.000,—      |
| Bon-Séjour extérieurs, parking, plantations . . . . . | 07.05.1983           | 1.206.000,—      |
| CVS, étape 1 et étude . . . . .                       | 17.05.1983           | 13.086.339,—     |
| Collecteur Nant-de-Braille . . . . .                  | 18.06.1984           | 518.000,—        |
| Etude Maison personnes âgées . . . . .                | 18.06.1984           | 940.000,—        |
| Ecole Montfleury 2 . . . . .                          | 18.06.1984           | 3.350.000,—      |
| Collecteur avenue Louis-Yung . . . . .                | 17.06.1985           | 997.000,—        |
| Immeuble du Charron . . . . .                         | 17.06.1985           | 2.037.000,—      |
| Port Mairie . . . . .                                 | 17.02.1986           | 120.000,—        |
| Route d'évitement du Bourg . . . . .                  | 17.02.1986           | 400.000,—        |
| Piste cyclable St-Loup . . . . .                      | 24.03.1986           | 70.000,—         |
| Collecteur Vernes . . . . .                           | 24.03.1986           | 742.000,—        |
| Aménagement Richelien . . . . .                       | 08.04.1986           | 70.000,—         |
| Achat matériel informatique . . . . .                 | 28.04.1986           | 200.000,—        |
| Collecteur de la Branvaude . . . . .                  | 22.09.1986           | 148.000,—        |
| Transformation Ferme de Bon-Séjour . . . . .          | 03.11.1986           | 2.548.055,—      |
| Aménagement rez Mairie . . . . .                      | 02.03.1987           | 115.000,—        |
| Collecteur Fayard 1 et 2 . . . . .                    | 28.09.1987           | 502.000,—        |
| Aménagement de la commune . . . . .                   | 21.12.1987           | 135.000,—        |
| Informatique bibliothèque . . . . .                   | 30.05.1988           | 40.000,—         |
| Piste de skate-board . . . . .                        | 07.11.1988           | 38.000,—         |
| CVS—Piscine . . . . .                                 | 23.01.1989           | 90.000,—         |
| Trottoir Quai de Versoix . . . . .                    | 26.06.1989           | 75.000,—         |
| CAV—Agrandissement parking . . . . .                  | 26.06.1989           | 900.000,—        |
| Assainissement terres agricoles . . . . .             | 04.12.1989           | 250.000,—        |
| Travaux curage Lachenal . . . . .                     | 25.06.1990           | 30.000,—         |

# HORS BUDGET

| Total<br>payé au<br>31.12.90 | Paiements<br>effectués<br>en 1991 | Total<br>payé au<br>31.12.1991 | Solde<br>disponible<br>(dépassement) | Prélèvement |
|------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|--------------------------------------|-------------|
| 488.401,25                   | —,—                               | 488.401,25                     | (38.401,25)                          |             |
| 1.248.507,85                 | —,—                               | 1.248.507,85                   | (258.507,85)                         |             |
| 1.448.875,65                 | —,—                               | 1.448.875,65                   | 1.226.124,35                         |             |
| 1.528.663,70                 | —,—                               | 1.528.663,70                   | (322.663,70)                         |             |
| 13.260.797,70                | —,—                               | 13.260.797,70                  | (174.458,70)                         |             |
| 650.231,25                   | —,—                               | 650.231,25                     | (132.231,25)                         |             |
| 273.656,80                   | —,—                               | 273.656,80                     | 666.343,20                           |             |
| 2.624.094,45                 | —,—                               | 2.624.094,45                   | 725.905,55                           |             |
| 820.312,40                   | —,—                               | 820.312,40                     | 176.687,60                           |             |
| 2.330.177,45                 | —,—                               | 2.330.177,45                   | (293.177,45)                         |             |
| 180.381,25                   | —,—                               | 180.381,25                     | (60.381,25)                          |             |
| 447.103,90                   | —,—                               | 447.103,90                     | (47.103,90)                          |             |
| 49.190,—                     | —,—                               | 49.190,—                       | 20.810,—                             |             |
| 595.558,—                    | —,—                               | 595.558,—                      | 146.442,—                            |             |
| 49.781,15                    | —,—                               | 49.781,15                      | 20.218,85                            |             |
| 279.079,90                   | —,—                               | 279.079,90                     | (79.079,90)                          |             |
| 158.084,50                   | —,—                               | 158.084,50                     | (10.084,50)                          |             |
| 2.510.235,75                 | —,—                               | 2.510.235,75                   | 37.819,25                            |             |
| 136.747,—                    | —,—                               | 136.747,—                      | (21.747,—)                           |             |
| 251.974,35                   | —,—                               | 251.974,35                     | 250.025,65                           |             |
| 182.434,95                   | —,—                               | 182.434,95                     | (47.434,95)                          |             |
| 38.628,50                    | —,—                               | 38.628,50                      | 1.371,50                             |             |
| 39.716,35                    | —,—                               | 39.716,35                      | (1.716,35)                           |             |
| 86.655,80                    | —,—                               | 86.655,80                      | 3.344,20                             |             |
| 51.775,—                     | —,—                               | 51.775,—                       | 23.225,—                             |             |
| 807.321,70                   | —,—                               | 807.321,70                     | 92.678,30                            |             |
| 123.916,—                    | —,—                               | 123.916,—                      | 126.084,—                            |             |
| 32.726,70                    | —,—                               | 32.726,70                      | (2.726,70)                           |             |

# TABLEAU DES CRÉDITS

| Libellé  | Date<br>délibération | Crédits<br>votés |
|--|----------------------|------------------|
| <i>Crédits en cours à fin 1991</i>                 |                      |                  |
| Raccordement collecteur de Genthod . . . . .       | 23.06.1986           | 236.196,—        |
| Collecteur/Canal route de Sauvigny . . . . .       | 22.09.1986           | 303.000,—        |
| Parking souterrain Bon-Séjour . . . . .            | 18.03.1987           | 2.224.000,—      |
| Collecteur Pré-Colomb . . . . .                    | 30.03.1987           | 213.000,—        |
| Collecteur Chemin Dégallier supérieur . . . . .    | 01.02.1988           | 500.000,—        |
| Cadastre des égouts / mise à jour PDE. . . . .     | 25.04.1988           | 260.000,—        |
| Signalisation lumineuse ch. Montfleury. . . . .    | 30.05.1988           | 85.000,—         |
| Protection civile ch. Ami-Argand . . . . .         | 30.05.1988           | 1.905.000,—      |
| Aménagement parc Maurice-Ravel . . . . .           | 30.05.1988           | 120.000,—        |
| Collecteur av. Louis-Yung deuxième étape . . . . . | 23.01.1989           | 2.000.000,—      |
| Voirie 2000 . . . . .                              | 03.04.1989           | 2.942.000,—      |
| Etude agrandissement école Lachenal . . . . .      | 26.06.1989           | 464.000,—        |
| Pavillon scolaire Lachenal . . . . .               | 03.04.1989           | 720.000,—        |
| Réfection chemin des Colombières . . . . .         | 09.10.1989           | 385.000,—        |
| Réfection pavillon Deshusses . . . . .             | 12.02.1990           | 75.000,—         |
| Assainissement des terres agricoles 2 . . . . .    | 25.06.1990           | 293.000,—        |
| Construction CSV deuxième étape . . . . .          | 25.06.1990           | 4.000.000,—      |
| Achat d'une balayeuse à feuilles . . . . .         | 25.06.1990           | 48.000,—         |
| Etude construction d'une crèche . . . . .          | 10.12.1990           | 160.000,—        |
| Achat d'une balayeuse . . . . .                    | 10.12.1990           | 190.000,—        |
| Transformation annexe de la Mairie . . . . .       | 21.01.1991           | 2.170.000,—      |
| Réfection ch. Ancien-Péage. . . . .                | 21.01.1991           | 86.000,—         |
| Collecteur ch. Huber-Saladin . . . . .             | 25.02.1991           | 1.228.000,—      |
| Avenue Mail-Voltaire . . . . .                     | 25.02.1991           | 430.000,—        |
| Construction école Ami-Argand . . . . .            | 22.04.1991           | 21.768.890,—     |
| Pénétrante Versoix-la-Ville . . . . .              | 24.06.1991           | 360.000,—        |
| Rénovation bâtiments scolaires BS . . . . .        | 24.06.1991           | 40.000,—         |
| Réfection collecteur EP Richelien . . . . .        | 09.09.1991           | 69.000,—         |
| Aménagement parc Port-Choiseul . . . . .           | 16.12.1991           | 181.000,—        |
|  |                      | <hr/>            |
|  |                      | 76.178.480,—     |

# HORS BUDGET (suite)

| Total<br>payé au<br>31.12.1990 | Paiements<br>effectués<br>en 1991 | Total<br>payé au<br>31.12.1991 | Soldé                | Prélèvement     |
|--------------------------------|-----------------------------------|--------------------------------|----------------------|-----------------|
| 206.196,—                      | —,—                               | 206.196,—                      | 30.000,—             | Taxe écoulement |
| 258.876,70                     | —,—                               | 258.876,70                     | 44.123,30            | Taxe écoulement |
| 1.511.505,—                    | 147.885,60                        | 1.659.390,60                   | 564.609,40           | Emprunt         |
| 224.081,45                     | 1.027,40                          | 225.108,85                     | -12.108,85           | Emprunt         |
| 484.584,35                     | —,—                               | 484.584,35                     | 15.415,65            | Emprunt         |
| 284.985,10                     | —,—                               | 284.985,10                     | -24.985,10           | Taxe écoulement |
| 68.191,50                      | —,—                               | 68.191,50                      | 16.808,50            | Emprunt         |
| 2.030.984,—                    | -227.896,45                       | 1.803.087,55                   | 101.912,45           | Emprunt         |
| 106.744,15                     | —,—                               | 106.744,15                     | 13.255,85            | Emprunt         |
| 1.406.585,75                   | 479.495,65                        | 1.886.081,40                   | 113.918,40           | Taxes diverses  |
| 2.216.531,40                   | 112.315,—                         | 2.328.846,40                   | 613.153,60           | Emprunt         |
| 315.340,—                      | —,—                               | 315.340,—                      | 148.660,—            | Emprunt         |
| 772.258,75                     | —,—                               | 772.258,75                     | -52.258,75           | Emprunt         |
| 157.681,20                     | 180.445,05                        | 338.126,25                     | 46.873,75            | Emprunt         |
| 55.637,55                      | —,—                               | 55.637,55                      | 19.362,45            | Emprunt         |
| -15.000,—                      | -6.832,70                         | -21.832,70                     | 314.832,70           | Emprunt         |
| 1.102.578,50                   | 1.158.807,—                       | 2.261.385,50                   | 1.738.614,50         | Emprunt         |
| —,—                            | 48.000,—                          | 48.000,—                       | —,—                  | Emprunt         |
| —,—                            | 39.612,—                          | 39.612,—                       | 120.388,—            | Emprunt         |
| —,—                            | 189.810,—                         | 189.810,—                      | 190,—                | Emprunt         |
| —,—                            | 710.140,05                        | 710.140,05                     | 1.459.859,95         | Emprunt         |
| —,—                            | 70.000,—                          | 70.000,—                       | 16.000,—             | Emprunt         |
| —,—                            | 477.381,50                        | 477.381,50                     | 750.618,50           | Emprunt         |
| —,—                            | 64.000,—                          | 64.000,—                       | 366.000,—            | Emprunt         |
| —,—                            | 1.485.544,80                      | 1.485.544,80                   | 20.283.345,20        | Emprunt         |
| —,—                            | —,—                               | —,—                            | 360.000,—            | Emprunt         |
| —,—                            | 53.828,80                         | 53.828,80                      | -13.828,80           | Emprunt         |
| —,—                            | 40.900,—                          | 40.900,—                       | 28.100,—             | Emprunt         |
| —,—                            | —,—                               | —,—                            | 181.000,—            | Emprunt         |
| <u>41.882.790,70</u>           | <u>5.024.463,70</u>               | <u>46.907.254,40</u>           | <u>29.271.225,60</u> |                 |

|  | <b>Bilan au<br/>1.1.1991</b> | <b>Bilan au<br/>31.12.91</b> |
|--|------------------------------|------------------------------|
| <b>1 ACTIF</b>                               | 63.283.314,90                | 71.673.551,64                |
| <b>PATRIMOINE FINANCIER</b>                  |                              |                              |
| <b>10 Disponibilités</b>                     | 1.351.532,21                 | 1.162.505,98                 |
| 100 Caisses                                  | 7.818,95                     | 29.924,50                    |
| 101 Chèques postaux                          | 452.339,29                   | 224.865,54                   |
| 102 Banques                                  | 805.914,25                   | 868.081,65                   |
| 103 Etat de Genève                           | 85.159,72                    | 39.634,29                    |
| 109 Virements                                | 300,—                        | —,—                          |
| <b>11 Avoirs</b>                             | 8.716.672,59                 | 15.673.960,51                |
| 111 Comptes courants                         | 3.031.359,27                 | 4.047.230,73                 |
| 112 Impôts à encaisser                       | 2.181.964,67                 | 2.349.316,78                 |
| 114 Subventions collectivités publiques      | 49.720,85                    | —,—                          |
| 115 Autres débiteurs                         | 1.041.866,—                  | 733.537,90                   |
| 116 Avoirs à terme fixe                      | 1.000.000,—                  | 6.980.000,—                  |
| 118 Comptes de liaison                       | <i>1.411.761,80</i>          | <i>1.563.875,10</i>          |
| <b>12 Placements</b>                         | 8.353.924,90                 | 8.275.928,55                 |
| 120 Valeurs à revenu fixe                    | 286.599,70                   | 309.500,—                    |
| 121 Actions et parts sociales                | 2.149.568,70                 | 2.111.652,70                 |
| 122 Prêts                                    | 153.333,75                   | 128.833,75                   |
| 123 Immeubles                                | 5.587.721,75                 | 5.532.083,75                 |
| 129 Autres placements                        | 176.701,—                    | 193.858,35                   |
| <b>13 Actifs transitoires</b>                | 258.377,50                   | 345.173,10                   |
| 130 Intérêts                                 | 4.791,65                     | 19.001,35                    |
| 131 Loyers                                   | 11.062,50                    | —,—                          |
| 132 Assurances                               | 2.462,80                     | 2.113,10                     |
| 139 Autres comptes transitoires              | 240.060,55                   | 324.058,65                   |
| <b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>              |                              |                              |
| <b>14 Investissements</b>                    | 41.896.057,70                | 43.509.232,50                |
| 140 Terrains non bâtis                       | 82.750,15                    | 72.386,—                     |
| 141 Ouvrages de génie civil                  | 8.171.614,50                 | 8.539.228,60                 |
| 143 Terrains bâtis                           | 33.255.326,65                | 34.257.677,65                |
| 145 Forêts                                   | 2.003,—                      | 54.803,—                     |
| 146 Mobilier, machines, véhicules            | 384.363,40                   | 585.137,25                   |
| <b>15 Prêts et participations permanents</b> | 2.706.750,—                  | 2.706.751,—                  |
| 152 Communes                                 | 986.000,—                    | 986.000,—                    |
| 153 Propres établissements                   | 1.143.000,—                  | 1.143.001,—                  |
| 154 Sociétés d'économie mixte                | 577.750,—                    | 577.750,—                    |

|  | <b>Bilan au<br/>1.1.91</b> | <b>Bilan au<br/>31.12.91</b> |
|--|----------------------------|------------------------------|
| <b>2 PASSIF . . . . .</b>                                    | <b>63.283.314,90</b>       | <b>71.673.551,64</b>         |
| <b>ENGAGEMENTS</b>   |                            |                              |
| <b>20 Engagements courants . . . . .</b>                     | <b>1.322.908,05</b>        | <b>553.662,65</b>            |
| 200 Créanciers . . . . .                                     | 987.301,95                 | 461.975,80                   |
| 204 Subventions à verser . . . . .                           | 400,—                      | 82.975,45                    |
| 208 Comptes de liaison . . . . .                             | 329.908,70                 | 6.377,40                     |
| 209 Autres engagements . . . . .                             | 5.297,40                   | 2.334,—                      |
| <b>22 Dettes à moyen et long termes . . . . .</b>            | <b>25.329.910,05</b>       | <b>32.311.370,35</b>         |
| 221 Reconnaissance de dettes . . . . .                       | 9.329.910,05               | 13.311.370,35                |
| 223 Emprunts par obligations . . . . .                       | 16.000.000,—               | 19.000.000,—                 |
| <b>23 Engagements envers entités particulières . . . . .</b> | <b>48.725,90</b>           | <b>45.848,85</b>             |
| 233 Fonds et fondations . . . . .                            | 48.725,90                  | 45.848,85                    |
| <b>24 Provisions . . . . .</b>                               | <b>339.103,17</b>          | <b>357.039,30</b>            |
| 240 Compte de fonctionnement . . . . .                       | 339.103,17                 | 357.039,30                   |
| <b>25 Passifs transitoires . . . . .</b>                     | <b>502.336,30</b>          | <b>659.553,57</b>            |
| 250 Intérêts . . . . .                                       | 464.921,70                 | 659.553,57                   |
| 259 Autres comptes transitoires . . . . .                    | 37.414,60                  | —,—                          |
| <b>28 Engagements envers les financements spéciaux</b>       | <b>3.578.187,60</b>        | <b>3.595.542,30</b>          |
| 280 Taxes d'équipement . . . . .                             | 1.323.767,75               | 1.349.579,75                 |
| 281 Taxes d'épuration . . . . .                              | 428.048,—                  | 438.340,—                    |
| 282 Taxes d'écoulement . . . . .                             | 869.232,65                 | 784.828,65                   |
| 283 Contribution rempl. constr. abris publics . . . . .      | 107.206,40                 | 107.206,40                   |
| 285 Fonds de bienfaisance . . . . .                          | 274.648,80                 | 299.123,—                    |
| 288 Immeubles locatifs . . . . .                             | 575.284,—                  | 616.464,50                   |
| <b>29 Fortune nette . . . . .</b>                            | <b>32.162.143,83</b>       | <b>34.150.534,62</b>         |
| 290 Fortune . . . . .  | 32.162.143,83              | 34.150.534,62                |

## Conclusions

Au terme de notre contrôle, nous vous signalons ci-après les remarques les plus importantes constatées au cours de l'exercice 1991 :

- le solde dû par la Résidence Bon-Séjour ne comprend pas d'intérêts créditeurs éventuels;
- les dépassements de crédits budgétaires ont été justifiés et approuvés par le Conseil municipal dans sa séance du 27 avril 1992;
- quelques crédits d'engagement n'ont pas encore été demandés et votés;
- des demandes de crédits complémentaires pour des crédits d'engagement insuffisants ont été présentées et votées par le Conseil municipal dans sa séance du 11 novembre 1991 pour Fr. 1.489.724,75;
- l'ajustement des amortissements a été effectué au cours de l'exercice 1991;
- la justification de différents comptes en relation avec des retenues et charges sociales n'était pas entièrement terminée au moment de notre contrôle.

Nous relevons par ailleurs les faits les plus marquants constatés au cours de cet exercice:

- forte augmentation des avoirs, en particulier des dépôts à terme et du compte budgétaire auprès du Département des finances;
- dans le même temps, augmentation de la dette communale de près de 7 millions de francs;
- accroissement du reliquat des centimes additionnels;
- baisse des engagements à court terme;
- augmentation de la valeur des investissements pour Fr. 1.610.000,- en chiffres ronds;
- excédent de financement des investissements;
- nouvelle progression sensible des recettes fiscales;
- excédent de revenus du compte de fonctionnement en forte progression;
- augmentation plus élevée des revenus que des charges de fonctionnement, comme l'exercice précédent.

En conclusion, hormis les remarques formulées plus haut ou mentionnées dans le corps du présent rapport, nos vérifications nous permettent de constater que:

- le bilan et le compte de fonctionnement concordent avec la comptabilité;
- la comptabilité est régulièrement tenue;
- l'état de la fortune nette et des résultats de la commune répond aux directives comptables établies par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et des affaires régionales pour les évaluations en matière de bilan.

Vu ce qui précède, nous sommes en mesure de préavis favorablement l'approbation des comptes de la commune de Versoix pour l'exercice 1991, tels qu'ils vous sont présentés.

Les renseignements et documents que nous avons demandés nous ont été communiqués par le service comptable de la Mairie, à notre entière satisfaction.

Nous donnons le rapport en toute bonne foi, sur la base des renseignements et documents qui nous ont été fournis. Nous faisons les réserves d'usage pour le cas où certains faits de nature à modifier notre appréciation n'auraient pas été portés à notre connaissance.

Genève, le 4 mai 1992

SOCIÉTÉ DE CONTRÔLE FIDUCIAIRE S.A.

J. Biedermann

R. Perrenoud

## Rapport de la Commission des finances du 25 mai 1992 après vérification des comptes de l'exercice 1991

Madame,  
Monsieur le Conseiller,

En date des 12 et 25 mai 1992, la Commission des finances s'est réunie pour procéder à l'examen des comptes de l'année 1991.

Etaient présents:

MM. Pierre-Marie Salamin, Maire, Gérard Ramseyer et René Schneckenburger, Conseillers administratifs.

M<sup>mes</sup> Sylvie Genequand, Micheline Pernet, MM. Jacques Fritz, président, Jean-Pierre Bürk, Yves Demierre, Samuel May, Jean-François Sauter, Janine Schneckenburger et Michel Warynski, Conseillers municipaux.

M. Jean Biedermann, de la Société de Contrôle Fiduciaire S.A.

MM. Michel Morzier, Secrétaire général, Jean-Daniel Guex et Daniel Vuadens, Secrétaires généraux adjoints, Michel Armand-Ugon du Service des travaux et Michel Cela du Service comptable de la Commune.

Les comptes se présentent de la manière suivante:

|                        | <b>Budget</b>     | <b>Comptes</b>    |
|------------------------|-------------------|-------------------|
| Aux recettes . . . . . | Fr. 14.258.781, – | Fr. 16.623.355,08 |
| Aux dépenses . . . . . | Fr. 14.190.888, – | Fr. 14.634.964,29 |

laissant apparaître un excédent de recettes de Fr. 1.988.390,79 qui augmentera la fortune nette.

Le bilan au 31 décembre 1991 totalise, tant à l'actif qu'au passif, Fr. 71.673.551,64.

La fortune communale s'élève à . . . . . Fr. 34.150.534,62

La dette communale s'élève à . . . . . Fr. 32.311.370,35

Après avoir obtenu toutes les indications désirées, la Commission des finances est en mesure de proposer au Conseil municipal d'approuver les comptes tels qu'ils lui sont proposés et de donner décharge au Conseil administratif.

La Commission remercie la Société de Contrôle Fiduciaire S.A. pour son rapport, qui facilite son travail de vérification.

Le Président de la Commission des finances:  
Jacques Fritz

**Séance du Conseil municipal du 25 mai 1992**  
**Extrait du procès-verbal**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Conformément aux l'articles 30, al. 1, lettre f) et 75, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Vu le compte administratif pour l'exercice 1991 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissements,

Vu le compte rendu financier pour l'exercice 1991, qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département,

Vu le rapport de la Société de Contrôle Fiduciaire S.A.,

Vu le rapport de la Commission des finances du 12 et 25 mai 1992,

décide:

à l'unanimité

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 1991.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 1991 pour un montant de Fr. 14.634.964,39 aux charges et de Fr. 16.623.355,08 aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à Fr. 1.988.390,79.
3. D'approuver le compte d'investissement 1991 pour un montant de Fr. 5.250.595,35 aux dépenses et de Fr. 538.339,75 aux recettes, l'augmentation nette des investissements s'élevant à Fr. 4.712.255,60.
4. D'approuver le financement des investissements nets par l'autofinancement à raison de Fr. 5.143.109,59 soit Fr. 3.154.718,80 d'amortissements et Fr. 1.988.390,79 d'excédent de revenus du compte de fonctionnement.  
Les dépenses d'investissements nettes ont été couvertes à raison de 109,1% par l'autofinancement et l'excédent de financement s'élève à Fr. 430.853,99.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à Fr. 1.988.390,79, représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 1991, totalisant tant à l'actif qu'au passif Fr. 71.673.551,64.

Certifié conforme au procès-verbal:

Janine Schneckenburger

Présidente du Conseil municipal

# Renseignements

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée *par écrit* au Conseil administratif. Les Conseillers administratifs reçoivent à la Mairie sur rendez-vous.

**Secrétariat.** – Le secrétariat de la Mairie est ouvert du lundi au vendredi, de 8 h. à 11 h. 30 et de 14 h. à 16 h. 30 - Compte de chèques postaux: 12-2827-6. - Téléphone: 755 21 21. - Fax: 755 48 92.

## Etat civil

**Mariages:** les mariages sont célébrés par l'officier d'état civil ou son suppléant du lundi au vendredi. Les émoluments demandés sont ceux fixés par le tarif cantonal.

**Décès et inhumations:** en cas de décès, prévenir immédiatement les pompes funèbres. Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, avenue du Cardinal-Mermillod 46, 1227 Carouge, téléphone 342 30 60. L'entreprise de pompes funèbres choisie se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès et à l'organisation du convoi funèbre.

**Centre Sportif.** – Route de l'Etraz 201. Téléphone 755 15 10.

**Garderie de dépannage «Les Moufiets».** – Ferme de Bon-Séjour. Téléphone 755 56 82.

**Garderie de Montfleury.** – Téléphone 755 48 67.

**Ludothèque.** – Centre Bon-Séjour. Ouverture le mercredi, de 15 h. 30 à 18 h. 30. Fermeture pendant les vacances scolaires. Renseignements: téléphone 755 22 17 ou 755 37 70.

**Bibliothèque.** – Rampe de la Gare 2. Téléphone 755 34 48. Ouverture: mardi, de 15 h. à 18 h.; mercredi, de 9 h. 30 à 12 h.; jeudi, de 15 h. à 19 h.; samedi, de 9 h. 30 à 12 h.

**Résidence Bon-Séjour.** – Route de Sauverny 8. Téléphone 775 24 24.

**Foyer de Jour «Livada».** – Téléphone 775 20 54.

**Service de soins infirmiers à domicile.** – Rampe de la Gare 4. Téléphone 755 10 80, de 11 h. à 12 h. – Consultations mères-enfants le jeudi, de 15 h. à 16 h. 30.

**Centre social de Versoix.** – Route de Sauverny 3. Téléphone 755 27 75.

Ouvert: lundi de 14 h. à 17 h.

mardi à vendredi, de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.

**Service d'aide familiale.** – M<sup>me</sup> A.-M. Muller (8 h. à 10 h.). Téléphone 755 61 88.

**Aide ménagère au foyer.** – M<sup>me</sup> A. Veyron (8 h. 30 à 10 h.). Téléphone 755 57 17.

**Restaurant scolaire.** – Renseignements: téléphone 755 31 35.

**Repas à domicile pour personnes âgées ou handicapées.** – M<sup>me</sup> S. Piccot. Tél. 755 43 95.

**Inspecteur du bétail.** – M. René Humbert, 1294 Genthod. Téléphone 774 16 38.

**Service du feu.** – *Etat-major:* Cap F. Blanchard, tél. 755 24 57; Plt A. Falconnet, tél. 755 11 87; Lt E. Vögeli, tél. 755 47 58; Lt J. Kursner, tél. 755 21 57; Four Anagnostopoulos, tél. 755 38 12; Sgtm Moret, tél. 755 32 85.

**Protection civile.** – Chef local: M. Christian Imhof, p. ad. Mairie de Versoix.

**Gendarmerie.** – Route de Suisse 69. Téléphone 755 10 21.

## Levée des ordures

**Secteur lac:** soit la partie de la commune située entre le lac et la voie CFF, chaque lundi, mercredi et vendredi dès 6 h. 30 du matin.

**Secteur Jura:** soit la partie de la commune située au-dessus de la voie CFF, chaque lundi et vendredi dès 6 h. 30 du matin. Les immeubles locatifs de ce secteur sont également levés chaque mercredi.

La levée des déchets imputrescibles (verre, ferraille, etc.) dont le poids est limité à 30 kg a lieu le premier jeudi de chaque mois pour toute la commune.

Les levées qui coïncident avec des jours fériés officiels ne sont pas remplacées.

L'emploi de sacs à ordures en matière plastique est vivement recommandé.

# Renseignements

**Décharges publiques.** – En vertu de la loi sur la protection des eaux, les décharges d'ordures et de déchets divers sont formellement interdites sur le territoire communal. Les matières combustibles doivent être conduites à l'usine d'incinération des Cheneviers et les autres déchets à celle de Bernex.

**Fouilles sur la voie publique.** – Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans autorisation écrite de la Mairie.

**Taille des haies.** – En vertu de l'article 76 de la loi sur les routes, les propriétaires sont tenus de couper jusqu'à une hauteur de 4,50 m. au-dessus du niveau de la chaussée, toutes branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies ne peuvent pas dépasser une hauteur de 1,50 m. au-dessus de la voie publique. Ces travaux doivent s'effectuer jusqu'au 30 juin de chaque année.

**Tondeuses à gazon.** – Il est rappelé qu'en vertu du règlement cantonal sur la tranquillité publique, l'emploi de tondeuses à gazon est interdit les dimanches et jours fériés.

**Chiens.** – Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'agglomération versoisienne, c'est-à-dire à l'intérieur du territoire délimité par les signaux routiers indiquant l'entrée de l'agglomération.

Les propriétaires de chiens sont invités à empêcher leurs animaux de souiller les trottoirs et les promenades à destination du public.

**Ramonnage.** – Maître ramonneur: M. Frédéric-C. Jost, Bernex-en-Combes 22, 1233 Bernex. Téléphone 757 29 33.

**Chef de section.** – Les arrivées et départs des citoyens astreints au service militaire doivent être annoncés au chef de section, Département militaire, rue de l'Ecole-de-Médecine 13, Genève.

**Services Industriels.** – L'alimentation en eau, gaz et électricité est assurée par les Services Industriels de Genève, rue du Stand 12, Genève.

**Contrôle de l'habitant.** – Les autorisations de séjour, le dépôt et le retrait des actes d'origine, sont du ressort exclusif du Bureau du contrôle de l'habitant, rue David-Dufour 1, Genève.

## Ecoles publiques

*Classes primaires* Groupe Lachenal: M. Rolf Dubrova, maître principal, tél. 755 12 50.  
Ecole de Montfleury: M<sup>me</sup> Gerber, maîtresse principale, tél. 755 43 31.  
Ecole de Bon-Séjour: M. Sommer, maître principal, tél. 755 53 53.

*Classes enfantines* Groupe Lachenal: M<sup>me</sup> Vergères, maîtresse principale, tél. 755 12 50.  
Chemin Courvoisier: M<sup>me</sup> Girardet, maîtresse principale, tél. 755 28 77.  
Pavillon Ami-Argand: M<sup>me</sup> Chapuis, maîtresse principale, tél. 755 23 79.  
Ecole de Montfleury I: M<sup>me</sup> Gerber, maîtresse principale, tél. 755 43 31.  
Ecole de Montfleury II: M<sup>me</sup> Berger, maîtresse principale, tél. 755 47 21.

## Paroisses

Paroisse catholique-romaine, M. le Curé Gobet, route de Suisse 85, téléphone 755 12 44.  
Paroisse protestante, M. le Pasteur Bruno Miquel, route de Sauverny 7, téléphone 755 27 57.

# Renseignements

## Sociétés et groupements locaux

### Utilité publique

|                                    |                         |           |
|------------------------------------|-------------------------|-----------|
| Samaritains de Versoix et environs | M. Mario Guglielmetti   | 774 11 37 |
| Sapeurs-pompiers                   | Cap. François Blanchard | 755 24 57 |
| Sauvetage du Léman                 | M. Gilbert Varonier     | 755 27 04 |

### De quartiers et autres

|                       |                                  |           |
|-----------------------|----------------------------------|-----------|
| Aslocœur              | M. Pierre Härtel                 | 755 27 96 |
| Avenue Vernes         | M. Jean-Pierre Motto             | 755 12 36 |
| Cité Choiseul         | M. F. Snoeckx                    | 755 23 90 |
| Le Domaine            | M. E. Wagner                     | 755 60 35 |
| Montfleury            | M <sup>me</sup> S. Schmied       | 755 62 24 |
| Pont-Céard 11-13-15   | M <sup>me</sup> Rosa Bovy        | 755 43 41 |
| Richelien             | M <sup>me</sup> P. Uldry         | 755 25 29 |
| Saint-Loup - Lachenal | M. Roland Kurz                   | 755 36 25 |
| A.A.                  | M <sup>me</sup> C. Röthlisberger | 755 15 28 |
| Coin de Terre         | M. Hyppolite Thiévent            | 755 23 71 |
| Dames foraines        | M <sup>me</sup> A. Wetzel        | 755 33 76 |

### Jeunesse

|   |                                 |           |
|---|---------------------------------|-----------|
| Association «Le Rado» (12-18 ans) / «Galaxy»        | M <sup>me</sup> M.-Th. Voeffray | 755 47 11 |
| Groupe scout de Saint-Loup                          | M <sup>lle</sup> C. Stämpfli    | 755 15 84 |
| Parents d'élèves des écoles primaires et enfantines | M <sup>me</sup> A. Wasser       | 755 53 32 |
| Parents des élèves du Cycle d'orientation           | M <sup>me</sup> R. Azoo         | 755 44 61 |
| Association Colonies de Vacances                    | M <sup>me</sup> Lise Rey        | 755 47 01 |

### Culture et loisirs

|  |                                     |           |
|--|-------------------------------------|-----------|
| Alroma (théâtre)                             | M <sup>me</sup> Michèle Biollay     | 755 42 13 |
| Amis de la Musique Municipale                | M. M. Mojonnier                     | 755 20 62 |
| Association Ecole & Quartier                 | Secrétariat                         | 755 56 81 |
| Club des Aînés                               | M <sup>me</sup> J. Dufion           | 755 24 17 |
| Club de bridge                               | M <sup>me</sup> J. Chappuis         | 361 24 29 |
| Club de la presse                            | M. M. Jaeggle                       | 755 26 17 |
| Confrérie des œnologues                      | M. Antonio Conti                    | 755 23 03 |
| Confrérie des potes-au-feu                   | M. R. Aeschbach                     | 776 30 60 |
| Costumes genevois                            | M <sup>me</sup> Gabrielle Mojonnier | 755 20 62 |
| Dames paysannes                              | M <sup>me</sup> Rosette Courtois    | 755 43 16 |
| Groupement artistique G.A.A.V.               | M. François-Didier Hermès           | 774 15 17 |
| Junior Model Racing Club Versoix             | M. P. Scheffre                      | 755 42 23 |
| Versoix Model-Club                           | M. J. Schiboz                       | 798 24 82 |
| Musique Municipale                           | M. C. Fickentscher                  | 755 63 44 |
| Protection des bois de la rive droite du lac | M. Jean-Pierre Schrickler           | 755 28 67 |
| Traîne-Matin de Port-Choiseul                | M. Jean-Henri Serex                 | 733 52 67 |
| Versoix Spectacles                           | M. Daniel Vuadens                   | 755 21 21 |

### Sports

|                       |                                 |           |
|-----------------------|---------------------------------|-----------|
| Badminton-Club        | M. Philippe Leyvraz             | 755 16 78 |
| Basket-Club           | M. Didier Hecquet               | 755 33 62 |
| Cavaliers             | M. Claude Lehmann               | 755 20 65 |
| Club nautique         | Bureau                          | 755 35 00 |
| Courses de lévriers   | M. J. Leroy                     | 756 27 62 |
| Football-Club         | M. Yvan Muller                  | 755 40 61 |
| Gymnastique (FSG)     | M. A. Büchli                    | 755 54 08 |
| Gymnastique-Dames     | M <sup>me</sup> Josette Pouilly | 755 11 53 |
| Judo-Club             | M. Robert Cuénod                | 792 20 95 |
| Pétanque des Gravines | M. D. Ruffieux                  | 366 32 51 |
| Quilles               | M. Maurice Abbé                 | 782 73 19 |
| Ski-Club              | M. Daniel Mettaz                | 755 42 38 |
| Squash-Club           | M. Philippe Grenier             | 755 21 35 |
| Tennis-Club           | M. G. Chatillon                 | 755 67 87 |
| Tennis de table       | M. Jean-Jacques Bader           | 755 23 16 |
| Tir                   | M. Jean-Pierre Marquis          | 755 45 18 |